Nations Unies

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Rapports financiers et comptes et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 51 (A/55/5/Add.9)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-cinquième session
Supplément N° 51 (A/55/5/Add.9)

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Nations Unies • New York, 2000

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 1020-2730

[12 juillet 2000]

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
	Abréviations		v
	Lettres d'envoi		vii
I.	Rapport du Directeur exécutif		1
II.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1–62	6
	A. Introduction	1–12	7
	B. Questions financières	13–35	9
	C. Questions de gestion	36–61	13
	D. Remerciements	62	18
	Annexe. Suivi des mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1997		19
III.	Opinion des commissaires aux comptes et certification des états financiers		27
	Opinion des commissaires aux comptes		27
	Certification des états financiers		29
IV.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		30
	État I. Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		30
	État II. Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 1999		31
	État III. Mouvements de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		32
	Tableau 1. État des contributions volontaires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		33
	Tableau 2. Fonds d'affectation générale : état des contributions à recevoir au 31 décembre 1999		36
	Tableau 3. État du budget-programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		38
	Tableau 4. Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes par les agents d'exécution et sources des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		40
	Tableau 5. État du budget biennal d'appui pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999		42

Tableau 6. État au 31 décembre 1999 des avances d'exploitation des agents d'exécution . 43
Annexe. Notes relatives aux états financiers. 45

Abréviations

ACFR	Association of Casa Famiglia Rosetta
CAMH	Center for Addiction and Mental Health
CCLEC	Carribean Customs Law Enforcement Council
CCSA	Canadian Center on Substance Abuse
CE	Conseil de l'Europe
CECAFEC	Ecuadorian Center for Training of Street Educators
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICP	Centre pour la prévention internationale du crime
CIJ	Centros de Integración Juvenil
DAES	Département des affaires économiques et sociales
ECSWPR	Centre européen de formation et de recherche en matière de défense sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GILEAD	Gilead Church
IFND	International Federation of NGO against Drug Abuse
ILANUD	Institut latino-américain affilié aux Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
NCA	Norwegian Church Aid
NGO-CONS	The Consortium
OEA	Organisation des États américains
OIPC/Interpol	Organisation internationale de la police criminelle
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

OUA	Organisation de l'unité africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RFHL	Association suédoise d'aide et d'assistance aux toxicomanes
SAPS	South African Police Service Dog School
SESI	Social Service Industry (Brésil)
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherches des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNV	Volontaires des Nations Unies
UWI	University of the West Indies
WC	World Concern
WSB	World Scout Bureau

Lettres d'envoi

Le 10 mai 2000

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier des Nations Unies et à la règle de gestion financière 15.3 du PNUCID, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999.

Copies de ces états sont également communiquées à la Commission des stupéfiants et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues
(*Signé*) Pino **Arlacchi**

Monsieur le Président
du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
Two United Nations Plaza, Bureau 2680
New York

Le 30 juin 2000

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999. Ces états, qui ont été soumis par le Directeur exécutif, sont accompagnés de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également joint à ces états le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes du Fonds.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier
Rapport du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a l'honneur de présenter les états financiers du Fonds du Programme pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999, conformément à la règle de gestion financière 15.3 du Programme et aux dispositions de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991.

Situation financière

2. La période biennale 1998-1999 marque un tournant dans la situation financière du Programme. Les recettes ont augmenté de 38,6 millions de dollars, soit une croissance de 37,4 % par rapport à la période 1996-1997. Les dépenses ont progressé de 32,2 millions de dollars, soit une croissance de 30,8 % par rapport à 1996-1997. Comme l'indique le tableau 1 ci-après, les recettes sont passées de 52 millions de dollars en 1997 à 70,3 millions de dollars en 1998 et à 71,6 millions de dollars en 1999; ceci constitue un retournement de tendance faisant suite à plusieurs années de diminution des recettes et reflète le soutien accru apporté au Programme par les États Membres. Cet accroissement des recettes a été accompagné par une amélioration du taux d'exécution des programmes, caractérisé par une augmentation des dépenses, qui sont passées de 51,1 millions de dollars en 1997 à 55,1 millions en 1998 et à 80 millions en 1999, ce qui constitue également un retournement spectaculaire de la tendance à la baisse du taux d'exécution des programmes constatée pendant plusieurs années. Il est particulièrement important de noter que les dépenses budgétaires directement imputables aux projets ont augmenté, pendant la période 1998-1999, de 39 % par rapport à 1996-1997, alors que les frais d'appui sont restés dans la limite approuvée de 10 % de croissance budgétaire.

3. En 1999, l'exécution des projets s'est améliorée de façon spectaculaire grâce à l'adoption en 1998 de priorités plus précises, d'une décentralisation des responsabilités aux bureaux locaux et d'une rationalisation des procédures d'exécution. Le Programme est maintenant divisé en quatre secteurs ou domaines thématiques principaux. L''évolution des dépenses de programme annuelles par secteur est indiquée au tableau 2 ci-après. En 1998-1999, le taux global d'exécution du budget était de 85 % contre un taux de 80 % prévu dans les estimations de dépenses définitives figurant dans le budget-programme. Des progrès majeurs ont été réalisés en 1999 dans le secteur de l'élimination des récoltes, notamment dans la région andine, en Afghanistan et dans la zone de sécurité périphérique, au Pakistan, au Myanmar et, plus récemment, en République démocratique populaire lao. Un taux d'exécution impressionnant de 82 % a également été réalisé en 1998-1999 dans le secteur plus complexe de la prévention et de la réduction de l'abus des drogues; un succès remarquable est constitué par l'exécution réussie du programme de lutte contre le VIH/sida et l'abus des drogues au Brésil pendant cette période.

4. Outre les contributions au Fonds, le Programme bénéficie d'un financement au titre du budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a pris à sa charge un montant total de dépenses de 14,4 millions de dollars pendant l'exercice biennal 1998-1999 (voir la note 3 des états financiers). Alors que les contributions au Fonds servent à financer les activités ayant pour objet d'aider les pays en développement à appliquer les mesures de contrôle international des dro-

gues, les crédits inscrits au budget ordinaire de l'ONU concernent essentiellement l'application des traités et les questions juridiques. Les parts respectives de ces deux sources de financement ont été d'environ 90 % et 10 % en 1998-1999.

État I
Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds

5. En 1998-1999, le montant des contributions volontaires a augmenté de 29,2 millions de dollars, soit une progression de 32 % par rapport à 1996-1997. Toutefois, cette augmentation est entièrement imputable aux contributions aux fonds d'affectation spéciale et aux fonds réservés, qui se sont accrues de 32,7 millions de dollars, alors que les contributions aux fonds d'affectation générale et aux fonds non réservés diminuaient de 3,5 millions de dollars en 1998-1999 par rapport à 1996-1997. On a également enregistré un accroissement important de 8,8 millions de dollars des contributions au titre de la participation aux coûts, qui est dû presque entièrement à la mise en place de grands projets financés conjointement au Brésil.

6. Alors que les recettes pour les fonds d'affectation générale ont diminué de 3,5 millions de dollars en 1998-1999 par rapport à 1996-1997, les dépenses des fonds d'affectation générale ont augmenté de 1,4 million de dollars. Ainsi, en 1998-1999, on a enregistré un excédent des dépenses sur les recettes de 11,3 millions de dollars, contre un déficit de 6,6 millions de dollars pour la période 1996-1997. Le solde des fonds d'affectation générale s'est donc substantiellement réduit aux cours des deux périodes biennales passées. Cependant, il importe de noter que le solde des fonds d'affectation générale est utilisé pour financer les secteurs prioritaires du budget-programme qui n'ont pas bénéficié de fonds d'affectation spéciale, mais qui sont indispensables à la réalisation des objectifs prescrits et au maintien de l'équilibre du programme.

7. En 1998-1999, on enregistre un excédent de 16,7 millions de dollars des recettes des fonds d'affectation spéciale sur les dépenses, ce qui induit une augmentation importante du solde des fonds d'affectation spéciale. Comme il est indiqué ci-dessus, alors que les recettes avaient commencé à progresser substantiellement à partir de 1998, une amélioration correspondante de l'exécution des projets ne s'est produite qu'en 1999, lorsque les arrangements nécessaires en matière de gestion et d'exécution ont pu être mis en place.

État II
Actif, passif, réserves et solde des fonds

8. L'état II rend compte de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1999. Avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, les réserves ont été établies à 12 millions de dollars et consolidées dans le cadre du fonds d'affectation générale, en tant que réserve opérationnelle pour protéger la viabilité financière et l'intégrité du Fonds. L'objectif et la nature de cette réserve sont expliqués dans la note 16 des états financiers. Par rapport à l'exercice 1996-1997, le solde total des fonds a augmenté de 6 795 654 dollars, soit 11,2% du fait de l'accroissement important des recettes nettes des fonds d'affectation spéciale. Cependant, plus importante et plus inquiétante est la diminution de 11 897 997 dollars du solde du fonds d'affectation générale disponible pour de futures activités du programme. Comme l'indique la note 9 des états financiers, les fonds d'affectation générale disponibles sont passés de 13 745 762 dollars au 1er janvier 1998 à

1 847 765 dollars au 31 décembre 1999. Cette baisse est due à un excédent des dépenses sur les recettes, tendance qui s'est maintenue et qui restreint la souplesse opérationnelle et financière du programme.

État III
Mouvements de trésorerie

9. Les afflux nets de trésorerie provenant des activités de fonctionnement étaient de 5 870 039 dollars en 1998-1999 contre des sorties nettes de fonds de 10 360 710 dollars en 1996-1997. Cette amélioration sensible des mouvements de trésorerie provenant des activités opérationnelles est due principalement à l'accroissement des recettes nettes des fonds d'affectation spéciale ainsi qu'à un contrôle plus strict des fonds avancés aux agents d'exécution. Aux afflux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont ajoutés ceux des activités de placement, qui s'élevaient à 9 683 051 dollars en 1998-1999 contre 6 978 310 dollars en 1996-1997. Une meilleure gestion de la trésorerie et des placements a permis d'améliorer les afflux de trésorerie provenant des placements, malgré des périodes de baisse des taux d'intérêt enregistrées pendant ces deux ans. Ces mouvements de trésorerie se sont soldés par une augmentation de 16 975 543 dollars des dépôts à vue et à terme et des placements pendant l'exercice biennal.

Tableaux

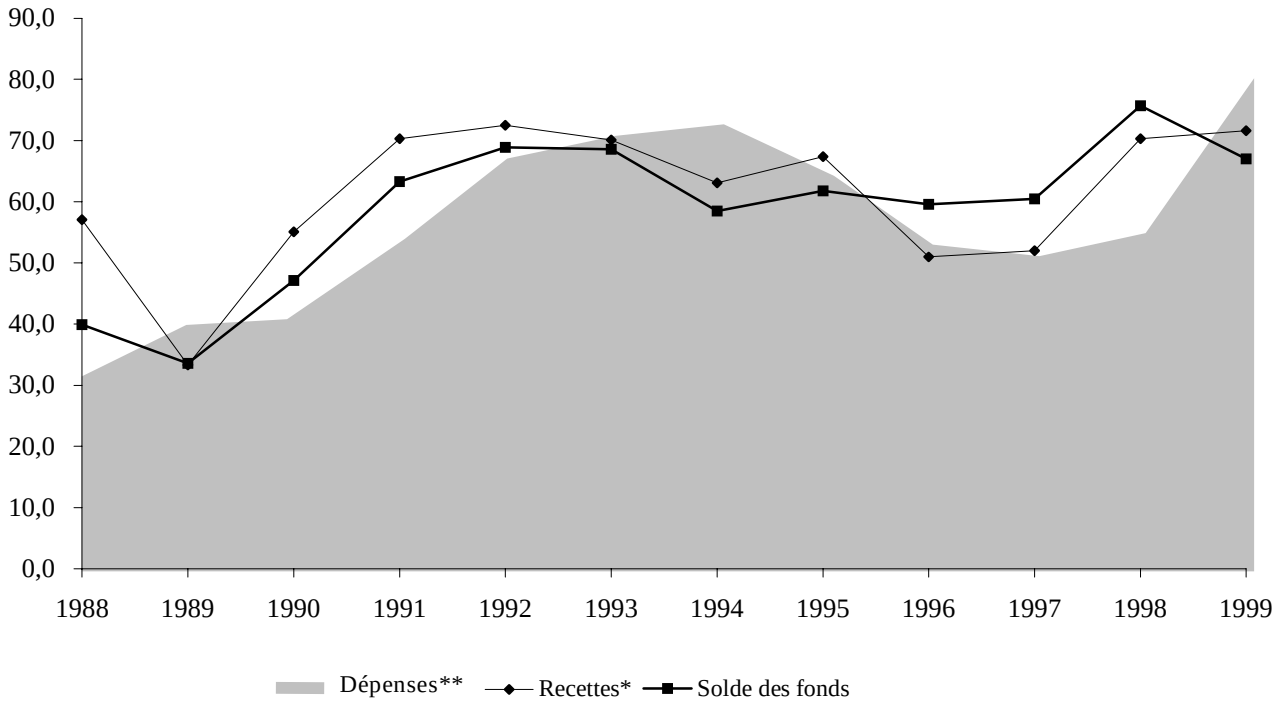
10. Les états financiers sont accompagnés de six tableaux. Le tableau 1 récapitule la situation des contributions volontaires et des contributions de participation aux coûts; il a été réorganisé et indique de façon plus transparente les recettes, les encaissements et les annonces de contributions faites par les pays donateurs pendant l'exercice biennal. Le tableau 2 reflète la situation des contributions à des fins générales. Au 31 décembre 1999, le montant des contributions aux fonds d'affectation générale annoncées et non acquittées s'élevait à 1 069 828 de dollars pour 16 pays et ne représentait que 3 % du total des recettes des fonds d'affectation générale pour l'exercice 1998-1999. Cette situation constitue une nette amélioration par rapport à la période 1996-1997, à la fin de laquelle quelque 20 % des recettes des fonds d'affectation générale n'avaient pas encore été encaissées. Le tableau 3 porte sur l'état du budget-programme approuvé et des dépenses définitives. Comme il est indiqué plus haut, il reflète un taux global d'exécution du programme de 85 %, ce qui est remarquable pour un organisme des Nations Unies. Les taux d'exécution sont particulièrement impressionnants en Amérique latine (107 %), en Afrique occidentale et centrale (100 %) et en Asie orientale et dans le Pacifique (98 %). Le tableau 4 présente les dépenses faites au titre des programmes et de l'appui aux programmes et par agent d'exécution par source de financement et le tableau 5 montre la situation du budget biennal d'appui. Comme l'indique le tableau 5, le budget d'appui de 34,8 millions de dollars pour l'exercice 1998-1999 n'a été dépassé que de 0,3 million de dollars, soit moins de 1 %, à cause de pertes incontrôlables dues aux variations des taux de change. Le tableau 6 récapitule la situation des avances d'exploitation faites aux agents d'exécution au 31 décembre 1999. Ce tableau a été réorganisé afin d'établir une distinction claire entre les sommes avancées aux agents (9,5 millions de dollars) et les sommes dues à ces agents (8,5 millions de dollars).

Notes relatives aux états financiers

11. Les états financiers sont accompagnés de 18 notes. La note 2 décrit les principes comptables appliqués dans l'établissement des états. Les 17 autres fournissent des renseignements complémentaires et des explications sur les activités financières relatives au Programme, pour lesquelles le Directeur exécutif exerce une responsabilité administrative.

Tableau 1
Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds
(En millions de dollars des États-Unis)

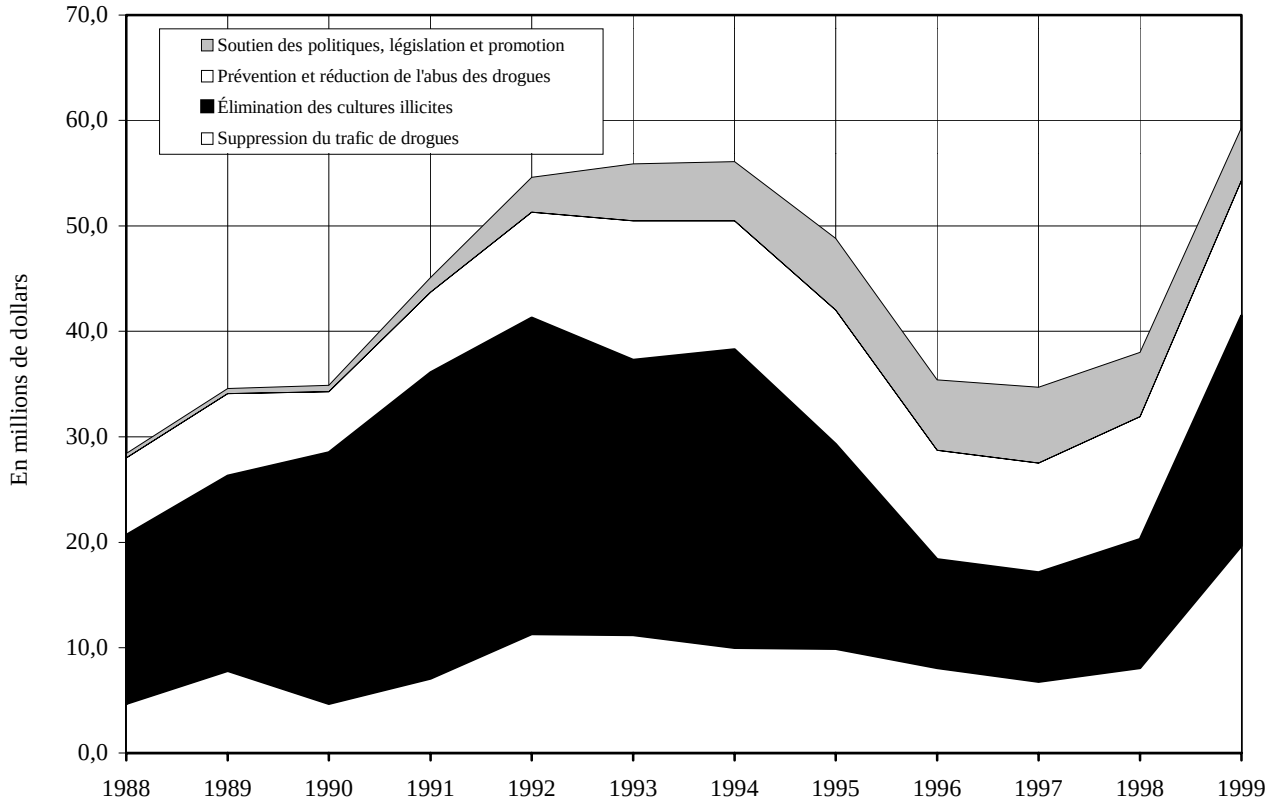
	1988	*1989*	*1990*	*1991*	*1992*	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*
Recettes*	57,1	33,3	55,1	70,3	72,5	70,1	63,1	67,4	51,0	52,0	70,3	71,6
Dépenses**	32,3	39,6	41,6	54,1	66,9	70,4	73,2	64,1	53,2	51,1	55,1	80,0
Solde des fonds	39,9	33,6	47,1	63,3	68,9	68,6	58,5	61,8	59,6	60,5	75,7	67,3



* Compte tenu des remboursements au bénéfice des donateurs.
** Y compris les ajustements effectués pour tenir compte des dépenses et engagements de l'année précédente et des provisions pour allocations non dépensées.

Tableau 2
Évolution du programme par secteur (1998-1999) (à l'exclusion des dépenses d'appui)
(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	*1988*	*1989*	*1990*	*1991*	*1992*	*1993*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*
Soutien des politiques, législation et promotion	0,4	0,5	0,6	1,4	3,3	5,4	5,6	6,8	6,7	7,2	6,1	5,0
Prévention et réduction de l'abus des drogues	7,3	7,8	5,8	7,6	10,0	13,2	12,2	12,7	10,3	10,4	11,6	12,8
Élimination des cultures illicites	16,0	18,5	23,8	29,0	30,0	26,1	28,3	19,4	10,3	10,3	12,2	21,8
Suppression du trafic de drogues illicites	4,7	7,8	4,7	7,1	11,3	11,2	10,0	9,9	8,1	6,8	8,1	19,7
Total	**28,4**	**34,6**	**34,9**	**45,1**	**54,6**	**55,9**	**56,1**	**48,8**	**35,4**	**34,7**	**38,0**	**59,3**



Chapitre II
Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les opérations du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Il a vérifié les états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999 et entrepris deux audits opérationnels portant sur la planification et l'exécution du programme et sur les achats.

Les principales conclusions formulées par le Comité sont les suivantes :

a) Le Programme n'a pas respecté les dispositions des normes comptables des Nations Unies qui requièrent que soit indiqué le passif imputable aux prestations de fin de service, aux allocations versées après le départ en retraite et aux congés annuels;

b) La situation financière du Programme s'est notablement améliorée pendant la période biennale 1998-1999, au cours de laquelle l'excédent net des recettes sur les dépenses a atteint un montant de 5,4 millions de dollars, contre un excédent net des dépenses sur les recettes de 1,1 million de dollars en 1996-1997;

c) Des paiements d'un montant de 14,2 millions de dollars concernant des projets relevant de l'exécution nationale ont été effectués par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et n'ont pas fait l'objet de rapports de vérification. Le Comité ne dispose donc pas d'éléments suffisants pour formuler une opinion sur ces dépenses;

d) Le PNUCID n'a pas effectué de suivi, ni reçu de rapports de vérification concernant les 17,9 millions de dollars dépensés par l'intermédiaire du PNUD pour des projets relevant de l'exécution nationale en 1996-1997. Ces rapports n'avaient pas été reçus au moment où le Comité a établi son rapport précédent;

e) Le PNUCID n'a pas assuré de façon appropriée la concordance de ses comptes bancaires pendant des périodes de durée notable, de sorte que deux comptes, représentant une somme totale de 825 000 dollars, n'ont pas été apurés jusqu'à ce que le Comité effectue sa vérification;

f) Le PNUCID n'a pas liquidé trois avances représentant un montant total de 345 000 dollars, dont l'une remonte à 1993;

g) Les achats du Programme ont été effectués par plus de sept agents et le Programme n'a pas établi, comme il est d'usage, un programme d'achats, ce qui l'a empêché de bénéficier d'économies d'échelle;

h) Un contrat portant sur une campagne de sensibilisation a été annulé un mois après le non-versement des fonds annoncés. Le PNUCID a conclu un arrangement avec la partie contractante et lui a versé une somme de 235 000 dollars (58 % du montant du contrat) au titre des travaux préparatoires effectués; la campagne n'a jamais été menée à bonne fin.

Le Comité a formulé des recommandations visant à obtenir un plus grand respect des normes comptables des Nations Unies, à renforcer l'obligation redditionnelle et la planification et à améliorer les pratiques et les procédures concernant les achats.

On trouvera au paragraphe 11 du présent rapport une liste des principales recommandations du Comité.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement ainsi qu'aux normes communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes disposent que le Comité organise et effectue la vérification de manière à s'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que les états financiers sont exempts de toute erreur matérielle.

2. La vérification a été entreprise d'abord pour que le Comité puisse établir : si les dépenses comptabilisées dans les états financiers pour l'exercice allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999 correspondaient bien à des objectifs approuvés par les organes directeurs; si les recettes et les dépenses ont été correctement classées et comptabilisées conformément au Règlement financier; et si les états financiers du PNUCID présentaient fidèlement la position financière au 31 décembre 1999. La vérification a comporté un examen général des systèmes financiers et contrôles internes ainsi qu'une vérification par sondage des comptes et autres pièces justificatives, dans la mesure jugée nécessaire pour que le Comité puisse se faire une opinion des états financiers. Le Comité a aussi effectué des vérifications dans les bureaux locaux du PNUCID en Bolivie et au Brésil.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à des examens en vertu de l'article 12.5 du Règlement financier de l'ONU. Les examens portaient principalement sur l'efficacité des procédures financières, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion du Programme. Pour l'exercice 1998-1999, le Comité a examiné la planification et l'exécution des programmes nationaux du PNUCID, les procédures de suivi et les achats.

4. Le Comité a continué de rendre compte des résultats de vérifications spécifiques dans des notes de gestion adressées à l'Administration, contenant des remarques et des recommandations détaillées.

5. Le présent rapport porte sur des questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations formulées par le Comité sur toutes les questions abordées dans le rapport ont été communiquées au Programme. L'Administration a confirmé les faits sur lesquels sont fondées les ob-

servations et conclusions du Comité et a fourni des explications et des réponses aux questions du Comité.

6. Un résumé des principales recommandations figure au paragraphe 11 ci-dessous. Les conclusions détaillées de la vérification sont présentées dans les paragraphes 13 à 61.

7. Par sa résolution 52/212 B en date du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'application de ses recommandations approuvées par l'Assemblée générale, sous réserve des dispositions de ladite résolution. Les propositions du Comité, qui ont été transmises à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (annexe du document A/52/753), contenaient les principaux éléments suivants :

a) La nécessité pour les administrations de présenter un calendrier d'application des recommandations du Comité;

b) La fourniture de renseignements concernant les cadres responsables;

c) L'établissement d'un mécanisme efficace de contrôle de l'application des recommandations d'audit. À cette fin, on pourrait soit créer un comité spécial composé de hauts fonctionnaires, soit nommer un coordonnateur pour les questions d'audit et de contrôle.

Le Comité note que l'administration a généralement appliqué ces recommandations.

1. Recommandations antérieures non pleinement observées

8. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale en date du 3 avril 1997, le Comité a présenté séparément la recommandation ci-après, qui avait été formulée dans son rapport sur les exercices biennaux 1992-1993, 1994-1995 et 1996-1997, mais n'a pas été pleinement observée.

9. Le Programme devrait revoir et simplifier les arrangements relatifs à la comptabilité générale. Par suite du transfert de la comptabilité du Programme du Siège de l'ONU à l'Office des Nations Unies à Vienne le 1er janvier 1996, le Programme a maintenu un système de tableaux de ventilation pour intégrer les détails des reports et des dépenses de l'Office des Nations Unies à Vienne, émanant des agents d'exécution. Ce procédé demande la réintroduction de données, ce qui augmente les risques d'erreur et complique l'établissement des états financiers pour lesquels il faut entrer manuellement de nouvelles données. Tout en ayant conscience qu'un contrat a été attribué pour la mise au point d'un système comptable intégré, le Comité encourage néanmoins le Programme à mener à bien cette entreprise en priorité.

10. Conformément à la résolution 48/126 B du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures prises par l'Administration pour appliquer les recommandations faites dans son rapport sur la période terminée le 31 décembre 1997. Des précisions sur les mesures prises et les observations du Comité sont exposées dans l'annexe au présent rapport.

2. Principales recommandations incluses dans le présent rapport

11. Le Comité recommande que le Programme :

a) Indique, dans les notes qui accompagnent les états financiers, le coût – et les méthodes d'évaluation employées pour l'établir – des prestations de fin de service, des allocations versées après le départ en retraite et des congés annuels, conformément aux normes comptables des Nations Unies (par. 14);

b) Redouble d'efforts pour encourager le PNUD à obtenir les rapports de vérification des comptes nécessaires concernant les projets relevant de l'exécution nationale et, lorsqu'il convient, utilise les arrangements existants qui permettent à des bureaux locaux de comptabilité de vérifier les comptes des projets relevant de l'exécution nationale (par. 21);

c) Assure le suivi, en liaison avec le PNUD, en ce qui concerne les rapports de vérification des comptes manquants pour les exercices 1996-1997 et 1998-1999 (par. 22);

d) Veille à ce que la concordance des comptes bancaires soit vérifiée régulièrement et promptement aussi bien au siège que dans les bureaux locaux et à ce que des enquêtes soient menées sur les postes restés en suspens depuis longtemps (par. 27);

e) Aide les gouvernements qui n'ont pas de plan-cadre national, ou d'instrument équivalent, en matière de drogues à élaborer un tel plan au plus tôt et à définir les problèmes relatifs aux drogues et à les classer en ordre de priorité, ainsi qu'à formuler un programme d'action pour traiter ces problèmes (par. 40);

f) Élabore des directives générales concernant la planification qui établissent des normes précises et encouragent plus de cohérence et de comparabilité entre les documents de planification (par. 44);

g) Veille à ce que tous les futurs rapports annuels contiennent une analyse des résultats et réalisations réels comparés aux objectifs énoncés dans les plans pertinents pour le pays ou la région (par. 49);

h) Coordonne ses activités dans le domaine des achats afin de réduire le nombre des agents qui effectuent ces achats et de bénéficier ainsi d'économies d'échelle (par. 51);

i) Demande aux départements d'établir des programmes d'achats et de les soumettre aux services des achats compétents (par. 54);

j) Fournisse des directives précises aux bureaux locaux concernant les procédures d'achats à suivre et les limites applicables de l'autorité déléguée en la matière (par. 59);

k) Conclue avec l'Office des Nations Unies à Vienne un accord sur les services, qui définisse le niveau et la qualité de tous les services fournis, y compris les services concernant les achats (par. 60).

12. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 29, 31 et 33.

B. Questions financières

1. Les normes comptables des Nations Unies

13. Le Comité a vérifié la mesure dans laquelle les états financiers du Programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999 étaient conformes aux normes

comparables des Nations Unies. Cet examen a permis de constater que la présentation des états financiers répondait d'une manière générale à ces normes. Toutefois, le Comité note que le PNUCID n'a pas encore appliqué ces normes comptables en ce qui concerne la quantification du passif imputable au coût des prestations de fin de service, des allocations versées après le départ en retraite et des congés annuels. Le Programme a informé le Comité qu'il comptait être en mesure de quantifier ce passif à temps pour qu'il figure sur les états financiers concernant l'exercice biennal 2000-2001.

14. **Le Comité recommande que le PNUCID indique, dans les notes accompagnant les états financiers, le montant – et la méthode d'évaluation employée pour l'établir – du passif imputable aux prestations de fin de service, aux allocations payées après le départ en retraite et aux congés annuels, conformément aux dispositions pertinentes des normes comptables des Nations Unies**.

2. Dépenses engagées par les agents d'exécution au titre des programmes

15. N'ayant pas accès aux comptes de tous les agents d'exécution, le Comité s'appuie sur les rapports établis par d'autres vérificateurs externes pour pouvoir confirmer que les avances consenties aux agents d'exécution et aux gouvernements nationaux ont bien été affectées aux projets du Programme.

16. Dans son rapport sur les états financiers du Programme pour l'exercice biennal 1996-1997[1], le Comité a signalé que, sur les 18,6 millions de dollars dépensés par l'intermédiaire du PNUD, une somme de 17,9 millions de dollars concernant des projets relevant de l'exécution nationale n'avait pas fait l'objet de rapports de vérification au moment où les états financiers avaient été finalisés. Le Comité avait alors recommandé que le PNUCID entre en contact avec le PNUD et veille à ce que des rapports de vérification des comptes soient soumis pour toutes les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale de projets effectuée par l'intermédiaire du PNUD, en tant qu'agent d'exécution.

17. Le Comité note avec préoccupation que, depuis le rapport du Comité sur l'exercice biennal 1996-1997, le PNUCID n'a pas reçu d'informations ou de rapports de vérification couvrant les 17,9 millions de dollars de dépenses engagées par le PNUD au titre de projets qui ont fait l'objet d'une exécution nationale en 1996-1997.

18. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999, les dépenses engagées par le PNUCID au titre des programmes s'élevaient à 97,3 millions de dollars, comprenant un montant de 49,4 millions de dollars engagés par des agents d'exécution et 18,3 millions de dollars engagés au titre de l'exécution nationale par l'intermédiaire du PNUD. Le PNUCID a pu obtenir des rapports de vérification des comptes pour 49,1 des 49,4 millions de dollars de dépenses engagées par des agents d'exécution. Toutefois, en ce qui concerne les projets relevant de l'exécution nationale, le PNUCID n'a pu obtenir de rapports de vérification que pour 4,1 des 18,3 millions de dollars de dépenses engagées en 1998-1999. Le Comité n'a donc pas été en mesure de formuler une opinion en ce qui concerne des dépenses représentant 14,2 millions de dollars afférentes à l'exécution nationale. Le PNUCID a informé le Comité que des vérifications étaient en cours en ce qui concerne une partie de ces dépenses représentant 11,6 millions de dollars.

19. Le Comité note que le PNUCID a établi des contacts étroits avec le PNUD pendant l'exercice biennal 1998-1999, afin d'obtenir que davantage de vérifications des comptes soient effectuées en ce qui concerne les projets relevant de l'exécution nationale. Cependant, le PNUD n'a pu obtenir de rapports de vérification que pour huit projets représentant des dépenses de 675 303 dollars, alors que l'objectif était un montant de 3,9 millions de dollars engagé au titre de 16 projets.

20. Le PNUCID a engagé des firmes de comptabilité locales pour vérifier les comptes de projets relevant de l'exécution nationale situés à la Barbade, en Bolivie, au Brésil, au Pakistan et au Viet Nam. Ces efforts ont permis d'obtenir des rapports de vérification portant sur des dépenses d'un montant de 1,5 million de dollars.

21. **Le Comité recommande que le PNUCID redouble d'efforts pour encourager le PNUD à obtenir les rapports de vérification nécessaires concernant les projets relevant de l'exécution nationale et, lorsqu'il convient, qu'il utilise davantage les arrangements qui permettent de faire vérifier les comptes de ces projets par des firmes locales de comptabilité.**

22. **Le Comité recommande aussi que le PNUCID assure le suivi, en liaison avec le PNUD, en ce qui concerne tous les rapports de vérification manquants pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999.**

3. Situation financière

23. L'état financier I montre que les recettes totales du Programme, s'élevant à 141,9 millions de dollars pour l'exercice 1998-1999, ont été supérieures de 5,4 millions de dollars aux dépenses, qui se sont élevées à 136,5 millions de dollars. Cet excédent, auquel s'ajoutent d'autres ajustements, réserves et transferts, a augmenté de 6,8 millions de dollars le solde des fonds du Programme, qui est passé de 60,5 millions au 1er janvier 1998 à 67,3 millions de dollars au 31 décembre 1999. Cette situation constitue une nette amélioration par rapport à l'exercice biennal 1996-1997, au terme duquel le Programme a enregistré un déficit net des dépenses par rapport aux recettes de 1,1 million de dollars.

24. Dans son rapport sur les états financiers du Programme pour l'exercice biennal 1996-1997, le Comité a noté que le PNUCID s'efforçait d'élargir sa base de donateurs par le lancement d'une nouvelle campagne d'appels de fonds. En 1998-1999, les recettes totales du Programme ont atteint 141,9 millions de dollars contre 103,3 millions de dollars pour la période 1996-1997, ce qui constitue une augmentation de quelque 37 %.

Contrôle des comptes bancaires

25. Le Comité a découvert qu'une somme de 762 000 dollars se trouvant au 31 décembre 1999 sur un compte local n'avait pas été inscrite au grand livre général du Programme et que cette situation n'avait pas été aperçue à cause d'insuffisances en matière de vérification de la concordance des comptes bancaires. Le Programme a pris des mesures pour redresser les écritures du grand livre général et y porter le montant concerné au titre des recettes.

26. Le Comité a aussi découvert que 63 000 dollars avaient été versés sur un compte du Programme au siège en janvier 1999, mais n'avaient pas été inscrits dans les livres jusqu'à ce que le Comité appelle l'attention de l'administration en mars 2000. Cette somme était apparue comme poste d'ajustement sur l'état de concordance des

comptes pendant 15 mois. Des frais bancaires s'élevant à 1 000 dollars n'ont pas non plus été enregistrés dans le grand livre du Programme pendant la même période. Le Comité est préoccupé par le fait que des fonds administrés sous la responsabilité du Programme n'ont pas été comptabilisés.

27. **Le Comité recommande que le PNUCID veille à ce que la concordance des comptes bancaires soit vérifiée régulièrement et promptement, aussi bien au siège que dans les bureaux locaux, et que tous les postes restés en suspens pendant une longue période fassent l'objet d'enquêtes.**

Avances

28. Le tableau 6 des états financiers indique que des avances représentant une somme totale de 345 713 dollars et consenties à la Gilead Church (175 080 dollars), aux Volontaires des Nations Unies (162 200 dollars) et au Fonds des Nations Unies pour la population (8 433 dollars) sont restées en l'état depuis l'exercice 1996-1997. Le PNUCID a informé le Comité que le montant avancé à l'église avait été versé en 1993 et faisait encore l'objet d'un désaccord en avril 2000. Les deux autres sommes en question ont été avancées en 1997 et sont restées en suspens, car les agents concernés n'ont pas fourni les certifications requises pour liquider ces avances.

29. **Le Comité recommande que le Programme prenne les mesures nécessaires pour que ces comptes depuis longtemps créanciers soient apurés.**

Budgets de projets

30. Dans deux bureaux locaux auxquels le Comité a rendu visite, le contrôle exercé sur les budgets de projets était insuffisant. Des dépassements de crédit représentant un total de 65 000 dollars et portant sur 9 objets de dépense et 5 projets ont été découverts en Bolivie et des dépassements de crédits représentant 373 000 dollars et portant sur 13 objets de dépense ont été décelés au Brésil. Ces dépassements de crédits ont été par la suite approuvés par le siège du PNUCID, mais le Comité estime que les procédures actuelles de suivi des dépenses engagées dans les projets sont inadéquates, car les bureaux locaux peuvent dépasser les crédits autorisés par les budgets de projets.

31. **Le Comité recommande que le nouveau système de comptabilité du PNUCID enregistre les dépenses des bureaux locaux d'une manière plus rapide, afin d'améliorer le contrôle général des dépenses engagées au titre des projets.**

Matériel durable

32. Les vérifications effectuées par le Comité concernant le matériel durable du Programme ont révélé que huit appareils d'informatique vieux ou obsolètes, ayant une valeur nominale de 36 000 dollars, ont disparu au siège du PNUCID. Ces matériels avaient fait l'objet d'une demande d'information de la part de l'Office des Nations Unies à Vienne en juin 1999, mais le PNUCID n'a pas fait de recherches pour les retrouver. À la demande du Comité, le Programme a modifié la valeur des équipements durables indiquée dans la note 17 accompagnant les états financiers.

33. **Le Comité recommande que le PNUCID veille à ce que tous les matériels obsolètes ou introuvables soient soumis promptement au comité local de contrôle du matériel pour être passés par pertes et profits.**

4. Inscription de pertes de numéraire, d'effets à recevoir et de biens au compte de pertes et profits

34. Pour l'exercice biennal 1998-1999, le Programme a obtenu l'autorisation de passer par pertes et profits 4 730 dollars en numéraire et des biens représentant une valeur de 396 000 dollars.

5. Versements à titre gracieux

35. Aucun versement à titre gracieux n'a été déclaré pendant cette période.

C. Questions de gestion

1. Planification et exécution nationales des programmes

Introduction

36. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues vise à assurer la cohésion et l'efficacité des mesures prises par la communauté internationale pour lutter contre l'abus des drogues et le trafic illicite des drogues. Le Programme dispose de fonds relativement modestes et concentre donc ses interventions dans certains pays et régions. Il a défini ses priorités aux niveaux mondial, régional et national.

37. Dans le cadre de ses sous-programmes, le PNUCID coopère avec les gouvernements nationaux pour réaliser ses objectifs. Le sous-programme pour la coordination et la promotion du contrôle international des drogues vise à renforcer les capacités nationales en matière de coordination des activités de lutte contre les drogues et d'élaboration et d'exécution de politiques et de stratégies globales et équilibrées de contrôle international des drogues. Pour ce faire, il établit ou renforce des institutions nationales de planification et de coordination des activités de lutte contre les drogues, il élabore des plans nationaux de contrôle des drogues et encourage l'inclusion d'éléments concernant le contrôle des drogues dans les plans nationaux de développement. Sur les 20 bureaux chargés d'aider à l'exécution et à la supervision des programmes nationaux, 9 couvrent chacun un pays individuel et 11 sont des bureaux régionaux qui sont responsables de jusqu'à 29 pays. En 1998-1999, le PNUCID a consacré 97,3 millions de dollars à ses programmes et 19,2 millions de dollars à l'appui aux programmes au niveau national.

Portée de l'examen

38. Le Comité a examiné la mesure dans laquelle le PNUCID a, d'une part, établi des plans de pays adéquats pour guider les programmes au niveau national et, d'autre part, exécuter ces plans pendant la période biennale.

Plans-cadres nationaux concernant les drogues

39. Les gouvernements préparent des plans-cadres nationaux ou des documents équivalents qui énoncent les politiques et les priorités nationales dans le domaine des programmes de lutte contre les drogues. Dans les 20 pays où le PNUCID a des bureaux, 11 gouvernements ont établi de tels plans. Trois bureaux de pays ont été établis récemment, mais six des pays où des bureaux ont été établis depuis plus longtemps n'ont pas préparé de plan-cadre.

40. **Le Comité recommande que le PNUCID aide les gouvernements qui n'ont pas de plan-cadre ou de document équivalent concernant les drogues à établir de tels plans dès que possible, afin de définir les problèmes liés aux drogues, de les classer en ordre de priorité et d'établir un programme d'action au niveau gouvernemental pour les traiter.**

Planification effectuée par le PNUCID aux niveaux national et régional

41. Le Comité a examiné la portée de la planification établie par le Programme dans ses 9 bureaux de pays et dans ses 11 bureaux régionaux. L'un des neuf pays concernés ne possédait pas de plan national, mais il était inclus, en tant que sous-section, dans le plan régional pertinent. Le contenu de ces plans nationaux est très variable, mais le Comité estime que leur niveau de qualité est, en général, élevé. Habituellement, chaque plan expose le cadre et le contexte économique et politique dans lequel s'inscrit le problème lié aux drogues, la stratégie choisie pour traiter ce problème et les arrangements financiers et opérationnels pertinents, y compris la viabilité des programmes.

42. Quatre bureaux régionaux ont élaboré des programmes-cadres qui énoncent les mesures que se propose de prendre le PNUCID pour traiter les problèmes régionaux concernant les drogues. Deux bureaux régionaux ont établi des « programmes d'action », un autre a présenté un « programme prioritaire » et un autre encore un « programme sous-régional ». Trois des bureaux régionaux n'ont établi aucun plan régional, mais le PNUCID a informé le Comité que, dans deux cas, le travail d'élaboration était en cours et que des plans seraient établis en 2000-2001. Le Comité considère que les programmes-cadres, le programme prioritaire et le programme sous-régional, en particulier, sont de bonne qualité et fournissent une analyse claire des problèmes régionaux concernant les drogues et des stratégies proposées pour les traiter. Cependant, les deux programmes d'action régionaux sont axés sur les activités de projets prévues ou en cours et le Comité considère qu'ils analysent et traitent moins bien les problèmes régionaux relatifs aux drogues. Le PNUCID a informé le Comité que, dans ces deux cas, on effectuait régulièrement des analyses approfondies des problèmes de contrôle des drogues, ainsi que des capacités et besoins techniques pertinents.

43. Les plans nationaux et régionaux examinés par le Comité sont en général de bonne qualité et contiennent des analyses similaires, mais leur format varie considérablement ainsi que leur niveau de détail. Le Comité considère qu'il serait souhaitable d'introduire davantage de cohérence et d'uniformité dans la forme et le fonds des documents de planification. En adoptant un format commun, on s'assure que les normes et la cohérence sont respectées et que les plans sont bien présentés. Un format commun facilite aussi les comparaisons entre les pays et la tabulation des données essentielles aux fins de gestion.

44. **Le Comité recommande que le PNUCID établisse des directives générales de planification qui définissent des normes précises et encouragent davantage de cohérence et de comparabilité entre les documents de planification.**

Contenu et qualité des documents de planification du PNUCID

45. Le Comité a étudié les plans établis par trois bureaux de pays et deux bureaux régionaux. Plus précisément, le Comité a examiné si ces plans contenaient les éléments clefs suivants :

a) Liens précis entre les problèmes particuliers du pays ou de la région et les programmes et objectifs exposés dans le plan à moyen terme du PNUCID;

b) Définition et classement en ordre de priorité des mesures nécessaires pour traiter les problèmes particuliers de lutte contre les drogues du pays ou de la région;

c) Objectifs quantifiables et mesurables;

d) Calendrier d'exécution du programme;

e) Financement et estimation des coûts;

f) Liens entre les problèmes et priorités indiqués dans les plans et le type de projets en cours d'exécution;

g) Existence de fonds suffisants pour financer l'exécution du programme prévu.

46. Le Comité note avec satisfaction que tous les plans définissent et classent en ordre de priorité les mesures à prendre pour traiter les problèmes particuliers du pays ou de la région concernés en matière de contrôle des drogues, tiennent compte des secteurs prioritaires établis par le plan à moyen terme du Programme, contiennent des objectifs quantifiables, fixent un calendrier d'exécution et indiquent des estimations de coût.

Suivi de l'exécution

47. Tous les bureaux de pays ou régionaux du PNUCID doivent établir des rapports annuels exposant les résultats qu'ils ont obtenus en ce qui concerne les problèmes relatifs aux drogues auxquels fait face le pays ou la région dont ils sont responsables. En avril 2000, des rapports annuels portant sur 1998 avaient été soumis par 14 des 17 (82 %) bureaux locaux du Programme et des rapports portant sur 1999 avaient été soumis par 8 des 20 (40 %) bureaux locaux.

48. Le Comité a examiné les rapports présentés par six bureaux afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les plans nationaux ou régionaux. Le Comité a noté que le Programme n'a pas établi de format uniforme pour ces rapports annuels, dont le contenu est donc très variable. Aucun de ces six rapports annuels ne fournit un résumé des objectifs énoncés dans les plans nationaux ou régionaux pertinents, ni ne se réfère à ces objectifs. Le Comité n'a donc pas été en mesure de comparer les résultats indiqués dans ces rapports aux objectifs et produits mentionnés dans les plans. Tous les rapports annuels examinés fournissent des descriptions détaillées du contexte dans lequel s'inscrivent les problèmes relatifs aux drogues dans les pays ou régions concernés et évaluent souvent l'exécution des projets en termes de fonds dépensés. Par exemple, le rapport annuel pour 1999 concernant l'un des pays indique que le PNUCID a continué à apporter une assistance au Gouvernement dans le contexte du plan-cadre par l'intermédiaire de six projets nationaux dont le coût s'élève à 6 millions de dollars. Toutefois, on n'a pas procédé à un examen structuré des progrès réalisés par rapport aux objectifs établis dans le plan-cadre et il n'est pas confirmé que les 6 millions de dollars dépensés ont produit les effets escomptés en termes de résultats quantifiés.

49. **Le Comité recommande que tous les rapports annuels futurs contiennent une analyse des résultats et produits réels obtenus comparés aux objectifs énoncés dans les plans nationaux ou régionaux pertinents.**

2. Achats

50. En 1998, le PNUCID a acheté des biens et des services d'une valeur de 5,5 millions de dollars. Au moment où a eu lieu la vérification des comptes, en avril 2000, les chiffres concernant les achats en 1999 n'étaient pas disponibles, car le Programme attendait les rapports des agents d'exécution qui procèdent aux achats pour lui. En outre, le Programme a informé le Comité qu'il n'avait pas reçu de statistiques concernant les achats du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets qui effectue la plupart des achats pour le Programme. Le PNUCID n'a pas de service des achats et utilise donc les services de l'Office des Nations Unies à Vienne pour ses achats au siège. En ce qui concerne les achats pour les bureaux locaux, la plupart du matériel est acheté par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Toutefois, quelques achats sont effectués localement par les bureaux de pays du PNUCID, normalement avec l'aide du PNUD. Dans certains cas, des achats sont faits localement par des agents d'exécution au nom du PNUCID. Le tableau ci-dessous fournit une ventilation par agent d'exécution des achats effectués pour le Programme en 1998.

Achats effectués pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international drogues en 1998, par agent d'exécution

Agent d'exécution	*Montant (en milliers de dollars des États-Unis)*
Programme des Nations Unies pour le développement	1 566
Office des Nations Unies à Vienne	1 541
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	1 400
Canadian Center on Substance Abuse	441
Social Service Industry (Brésil)	351
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	171
Autre	107
Total	**5 577**

51. Le Comité est préoccupé par le fait que les achats du Programme sont effectués par plusieurs agents. **Le Comité recommande que le PNUCID coordonne ses activités d'achat afin de les concentrer chez un nombre plus restreint d'agents et de bénéficier ainsi d'économies d'échelle.**

Procédures d'achats et contrôle

52. Le Comité a examiné les procédures et le contrôle des activités d'achat du Programme au siège et dans les bureaux de pays du Brésil et de Bolivie. Dans l'ensemble, le Comité estime que des procédures et un contrôle adéquats existent et il reconnaît que les moyens de contrôle essentiels résident dans la séparation des responsabilités, la documentation des procédures, l'approbation budgétaire, les fi-

chiers de fournisseurs, l'appel à la concurrence, le secrétariat des comités des contrats et l'approbation des paiements.

53. Au siège, le Comité a examiné 10 achats du PNUCID représentant un montant total de 1,8 million de dollars, dont 6 avaient été effectués par l'Office des Nations Unies à Vienne et 4 par l'ONUDI. Le PNUCID ne demande pas à tous ses services d'établir des plans d'achats, bien qu'un plan formel ait été élaboré pour l'achat de matériel de laboratoire. Le Comité considère qu'une planification efficiente et efficace constitue un élément important qui permet de tirer le meilleur profit de l'argent dépensé. En général, plus les besoins en matière d'achats sont établis tôt, plus l'acheteur est en position de force lorsqu'il recherche des fournisseurs potentiels.

54. **Le Comité recommande que, à l'avenir, le PNUCID exige que ses départements établissent des plans d'achats et les soumettent aux services des achats compétents.**

55. Trois des 10 achats examinés (30 %) étaient classés urgents. On a renoncé à faire appel à la concurrence pour des raisons d'urgence dans deux de ces trois cas. L'un concernait l'octroi d'un contrat de 405 000 dollars pour l'exécution d'une campagne de sensibilisation concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, qui s'est tenue du 8 au 10 juin 1998. Le Comité estime que la justification d'une dérogation concernant ce contrat n'est pas solide. Les firmes de relations publiques sont nombreuses à New York et, de l'avis du Comité, le PNUCID aurait dû inviter un certain nombre d'entre elles à soumettre des offres. En outre, le Comité note que trois semaines après la conclusion du contrat et deux semaines avant la session en question de l'Assemblée générale, le Programme a dû annuler le contrat lorsque le financement annoncé n'a pas été confirmé. Néanmoins, le Programme a conclu un arrangement avec la partie contractante et lui a versé une somme de 235 000 dollars (58 % du montant total du contrat) pour payer les travaux préparatoires effectués avant le 28 mai 1998.

56. Au cours de visites à deux bureaux locaux, le Comité a examiné 20 achats effectués localement. Dans chaque bureau, le bureau local du PNUD a été utilisé pour faire les achats. Le Comité a conclu que, dans ces deux bureaux, un contrôle suffisant existait en termes de séparation des responsabilités, de fichiers de fournisseurs, d'appel à la concurrence et d'approbation des paiements.

57. Cependant, le Comité a découvert que ces deux bureaux de pays avaient recours aux comités locaux des marchés du PNUD pour examiner des contrats importants. L'un de ces comités locaux du PNUD a recommandé deux achats pour le PNUCID, représentant un montant de 741 000 et 762 000 dollars respectivement, sans appel à la concurrence. Ces contrats portaient sur l'élaboration de documents de promotion et sur la fourniture de modèles et de technologies concernant la logistique destinés à deux projets relevant de l'exécution nationale.

58. En vertu de la règle de gestion financière 12.1 du PNUCID, le Directeur exécutif est responsable de l'achat de matériel et de fournitures financé par le budget biennal. À cette fin, il peut conclure des arrangements avec les Nations Unies ou avec un agent d'exécution et utiliser leurs services des achats, auquel cas ce sont les règles de gestion financière et les procédures de l'organisation concernée qui s'appliquent. Étant donné que les contrats en question avaient trait à des projets relevant de l'exécution nationale administrés par le PNUD, les règles régissant les achats du PNUD auraient dû être appliquées. Toutefois, d'après ces règles, toute dé-

rogation concernant des contrats de plus de 30 000 dollars doit être soumise au siège pour examen et approbation. Dans ces cas, le comité local des marchés a dépassé les limites de l'autorité qui lui est déléguée. Dans l'un de ces cas, le comité local a reconnu qu'il avait outrepassé ses pouvoirs et a indiqué que l'approbation d'une dérogation à la règle d'appel à la concurrence ne relevait pas, à parler strictement, de la compétence ni du mandat d'un comité local des marchés du PNUD.

59. Le Comité est préoccupé par le fait qu'une dérogation à la règle d'appel à la concurrence pour des achats d'un prix élevé a été approuvée au niveau local, sans être soumise à l'autorité compétente. Tout en notant que les règles financières du PNUCID permettent que des achats soient effectués au niveau local par l'intermédiaire d'autres institutions, le Comité considère que le Programme n'a pas veillé à ce que les contrats concernés soient revus par les autorités compétentes. **Le Comité recommande que le Programme adresse des directives précises à ses bureaux locaux concernant les procédures d'achats qui doivent être suivies et les limites applicables de l'autorité déléguée**.

60. Le Comité a recommandé[2] qu'un contrat de service soit conclu entre l'Office des Nations Unies à Vienne et ses divers clients, afin de créer une obligation redditionnelle maximale. **Le Comité recommande que le PNUCID s'entende avec l'Office des Nations Unies à Vienne pour conclure avec celui-ci un contrat qui précise le niveau et la qualité de tous les services fournis, y compris les achats**.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

61. Le Programme n'a pas signalé de cas de fraude ou de présomption de fraude concernant l'exercice biennal 1998-1999.

D. Remerciements

62. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et les membres du personnel du PNUCID du concours et de l'assistance qu'ils ont prêtés aux vérificateurs au cours de leurs travaux.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei Tutu **Prempeh**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Celso D. **Gangan**

Le 30 juin 2000

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5I* (A/53/5/Add.9), chap. II, par. 9.

[2] Ibid., *Supplément No 5 et rectificatif* (A/53/5 et Corr.1), vol. I, par. 132.

Annexe

Suivi des mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1997[a]

Recommandation 9 a)

1. Le PNUCID devrait établir une liaison avec le PNUD pour obtenir que soient présentés les rapports de vérification relatifs à tous les paiements imputables à l'exécution nationale effectués par l'intermédiaire du PNUD, en tant qu'agent d'exécution.

Mesures prises par l'Administration

2. L'article 17.2 du règlement financier du PNUD dispose que les gouvernements doivent soumettre des états financiers vérifiés pour les projets et programmes relevant de l'exécution nationale; le PNUD a donc fixé une date butoir au 30 avril pour la soumission de ces rapports. Le PNUCID n'a pas entrepris de suivi parallèle sur ce point, étant donné la nature des arrangements actuellement en vigueur. Cependant, le PNUCID escompte qu'au 31 mai 2000, environ 70 % des travaux de vérification des dépenses engagées pendant l'exercice biennal 1998-1999 seront achevés, ce qui constitue une amélioration notable par rapport à l'exercice précédent. Le Chef du Service d'appui aux programmes est chargé de coordonner la soumission des rapports pertinents.

Observations du Comité

3. Le Comité encourage le PNUCID à continuer à coopérer avec le PNUD pour obtenir de nouvelles améliorations en 2000-2001. La situation concernant les projets relevant de l'exécution nationale continue à poser problème et le Comité n'est donc pas en mesure de formuler une opinion sur ces dépenses.

Recommandation 9 b)

4. Le PNUCID devrait mettre au point et promulguer à titre prioritaire des directives sur les politiques de contrôle des drogues.

Mesures prises par l'Administration

5. Le Programme souscrit à cette recommandation et sait gré au Comité de reconnaître dans son rapport les progrès déjà réalisés. Cette question sera traitée en priorité, mais la date de la promulgation de directives concernant les divers problèmes mis en lumière par les vérificateurs dépend d'un certain nombre de facteurs externes. On a élaboré des programmes mondiaux portant sur l'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues et l'étendue des cultures illicites, compte tenu des politiques approuvées par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue. Diverses directives concernant les politiques de contrôle des drogues ont été ou sont en train d'être établies. Par exemple, la Com-

mission des stupéfiants a présenté au Conseil économique et social un document sur les jeunes et l'abus des drogues (E/CN.7/1999/8), qui traite de la question de savoir quelle démarche adopter dans les programmes consacrés aux jeunes. Le PNUCID est aussi en train d'établir un manuel portant sur l'élaboration de programmes de prévention destinés aux jeunes. D'autres réalisations seront disponibles à la fin de l'an 2000.

Observations du Comité

6. L'application de cette recommandation est en cours et le Comité note que si certaines directives ont été promulguées, il faut faire davantage en 2000-2001 pour mettre au point des directives complètes concernant les politiques de contrôle des drogues.

Recommandations 9 c) et d)

7. Le PNUCID devrait :

a) Étoffer les descriptifs de projets en y incorporant systématiquement des données de base, des objectifs et des cadres d'évaluation et de contrôle;

b) Entreprendre une évaluation rigoureuse de l'ampleur des problèmes de drogues à traiter et formuler des recommandations relatives au facteur coût-efficacité des projets avant l'approbation de ceux-ci.

Mesures prises par l'Administration

8. Le PNUCID souscrit à cette recommandation et continuera à prendre des mesures appropriées à cet égard. On a élaboré et on est en train de tester des directives révisées sur l'élaboration des programmes et projets, lesquelles visent à améliorer notablement les descriptifs de programmes et de projets. Elles seront promulguées au cours de l'année 2000. La mise en oeuvre de ces mesures est coordonnée par la branche opérationnelle et on a clairement désigné les fonctionnaires responsables de veiller à ce que ces « éléments qualitatifs » soient systématiquement incorporés dans les programmes et projets. Les activités de planification des programmes et projets comprendront une évaluation détaillée de la situation en ce qui concerne le contrôle des drogues, les études nécessaires des données de base, la mise en place d'indicateurs réalistes de résultats, de systèmes de suivi et de plans d'évaluation. Une analyse coûts-avantages des programmes et projets proposés constitue une partie intégrante du processus de préparation et d'évaluation.

Commentaires du Comité

9. Le Comité prend note de ces éléments nouveaux et importants et du fait que le Programme a l'intention de promulguer des procédures révisées qui donnent suite aux recommandations du Comité pendant l'année 2000.

Recommandation 9 e)

10. Le PNUCID devrait procéder, selon les besoins, à des évaluations *ex post facto* des projets, afin d'obtenir une estimation plus fiable de l'effet durable de ces projets plusieurs années après leur achèvement.

Mesures prises par l'Administration

11. Le Programme convient qu'il faudrait accorder davantage d'attention à l'évaluation de l'impact des projets. Le Programme souhaite que les enseignements tirés des projets et programmes soient publiés et diffusés largement parmi les États Membres et d'autres entités et servent de fondement à l'élaboration de la prochaine génération d'activités d'assistance technique. Le degré de priorité accordé à cette question est illustré par le plan à moyen terme récemment révisé et issu des programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire tenue en juin 1998. On mettra l'accent sur une évaluation des résultats aux niveaux du programme et des pays, afin de réaliser les objectifs précis établis dans ces programmes d'action. Pendant le biennium 1998-1999, deux évaluations rétroactives de projets ont été effectuées. D'autres auront lieu pendant l'année 2000. En outre, le PNUCID a présenté à la Commission des stupéfiants une proposition tendant à instituer une série d'évaluations thématiques du programme, dont la phase pilote commence en 2000. Ces évaluations porteront systématiquement sur tous les projets d'assistance technique du Programme en cours d'exécution, mais elles étudieront aussi l'impact de projets déjà achevés. L'objectif visé est non seulement d'analyser les résultats et les effets obtenus, mais aussi de tirer les enseignements de l'expérience acquise, afin de les utiliser dans les futurs programmes.

Observations du Comité

12. Le Comité se félicite du rang de priorité accordé à l'évaluation de l'impact des projets et note avec satisfaction que deux évaluations rétroactives ont été effectuées en 1998-1999 et que d'autres sont prévues en 2000.

Recommandation 9 f)

13. Le PNUCID devrait terminer, à titre prioritaire, la mise au point de programmes d'études et de matériels de formation destinés aux cours de niveau moyen et avancé sur la politique actuelle de contrôle de l'abus des drogues, établir un plan de formation où soient clairement définis les responsabilités et le calendrier et prendre des mesures pour obtenir les ressources financières nécessaires.

Mesures prises par l'Administration

14. Un programme d'études détaillé pour chacun des trois niveaux de formation (élémentaire, moyen et avancé) a été examiné par le groupe de travail central du PNUCID qui a soumis son rapport au Directeur exécutif en octobre 1996. Ce rapport, accompagné d'un programme d'action et d'un calendrier, a été présenté et approuvé par le Comité de gestion du Programme en janvier 1997 et par le Directeur exécutif. Deux cours de formation élémentaire ont été organisés au siège et quatre sur le terrain; ils constituent la première phase du programme de formation sur le terrain. Une évaluation interne globale a été effectuée en 1999 et, compte tenu des enseignements tirés, des cours de niveau moyen et avancé seront élaborés. Le PNUCID est aussi en train de mettre en place un programme de formation qui sera exécuté par le service consultatif de gestion, en collaboration avec les diverses sections et unités administratives ainsi que les bureaux locaux; ce programme sera constitué par un projet de formation de deux ans visant à renforcer les capacités de gestion et le développement personnel des fonctionnaires. Concernant le finance-

ment, les activités de formation, y compris la formation sur le terrain, font l'objet d'allocations budgétaires pour l'exercice 1998-1999 et bénéficient aussi de ressources appropriées dans le budget d'appui pour l'exercice 2000-2001.

Observations du Comité

15. Le Comité note que le PNUCID est maintenant en mesure de mettre au point les programmes et le matériel de formation concernant les cours de niveau moyen et avancé en matière de politiques contemporaines relatives au contrôle des drogues. Toutefois, le Comité constate que les progrès dans ce domaine ont été lents et prie le Programme de terminer la mise au point et l'exécution de ces cours de formation sans retard.

Recommandation 9 g)

16. Le Programme devrait faire en sorte que tous les systèmes soient testés en vue de l'application des mesures envisagées pour l'an 2000, en ménageant un laps de temps suffisant pour remédier aux déficiences.

Mesures prises par l'Administration

17. Le Programme a pleinement exécuté cette recommandation et aucune déficience n'est apparue.

Observations du Comité

18. Le Comité note avec satisfaction que le Programme a testé avec succès tous les systèmes en vue de leur utilisation en l'an 2000 et qu'aucun déficience ou panne n'a été décelée et qu'aucune panne ne s'est produite.

Recommandation figurant au paragraphe 32

19. Le Programme devrait veiller à ce que les cadres de programme soient établis dans les délais prévus et à ce que l'on procède à des évaluations plus précises de l'efficacité de la législation nationale et des capacités des gouvernements et à ce que des estimations financières soient incorporées dans les programmes, où il sera également tenu compte des enseignements tirés de l'expérience.

Mesures prises par l'Administration

20. Le Programme souscrit à cette recommandation. Les cadres de programme de pays et de sous-régions ont été remplacés par un système à deux niveaux qui, pour la première fois, intègre planifications opérationnelle et financière, comme le montre le budget-programme biennal. Conformément aux recommandations du Comité, les estimations financières et les enseignements tirés de l'expérience sont incorporés à la description programmatique. Les descriptifs de programme sont établis au niveau du pays ou de la sous-région, ce qui est conforme au budget-programme biennal. Les programmes ainsi élaborés tiennent compte d'une évaluation détaillée de la situation, y compris la législation, les institutions et les capacités nationales. La décentralisation des responsabilités au niveau local et la rationalisation des procédures ont aussi contribué à la réalisation des améliorations requises; de plus, les activités

de coopération technique ont été réorganisées en quatre secteurs thématiques, afin de renforcer la cohésion de l'ensemble et d'offrir une base solide à la planification, à la gestion, au suivi et à l'évaluation des programmes. En outre, les concepts de projet, y compris les éléments financiers, sont maintenant inclus dans ces descriptifs de programme. Le vaste éventail de projets de coopération technique du PNUCID (dont les dépenses s'élevaient en 1999 à 59,3 millions de dollars) est en train d'être incorporé dans quelque 65 programmes thématique (nationaux, régionaux ou mondiaux) fin de gagner en cohérence et en efficience et de faciliter le suivi et l'évaluation.

Observations du Comité

21. Le Comité accueille avec satisfaction les mesures prises pour améliorer l'élaboration des cadres de programme.

Recommandation figurant au paragraphe 48

22. Le PNUCID devrait adopter une approche plus judicieuse dans la planification de ses projets et veiller à ce que les dates de démarrage et la durée des opérations soient réalistes et à ce que le calendrier des achats, le volume des ressources financières et les modalités d'exécution soient établis sur des bases rationnelles.

Mesures prises par l'Administration

23. Le PNUCID souscrit pleinement à cette recommandation. L'un des objectifs principaux des directives révisées mentionnées ci-dessus est de permettre une planification efficace des programmes et des projets, qui devrait avoir pour effet des dates de démarrage, des durées d'opérations, des plans de travail et des niveaux d'activité plus réalistes ainsi que des modalités d'exécution adéquates. Il importe de noter que le taux d'exécution des programmes pendant l'exercice 1998-1999 s'est accru de 38,8 % par rapport à la période biennale précédente. La mise en place du nouveau système financier (ProFi) a pour but principal d'assurer une meilleur planification financière des programmes et projets. Ce système permettra une gestion plus efficace des fonds confiés au PNUCID, car il rendra possible une évaluation en temps réel de la situation financière des projets en ce qui concerne les recettes (à des fins spéciales ou générales) et les dépenses. En outre, la décentralisation des responsabilités au niveau local et la rationalisation des procédures administratives a conduit à une amélioration des activités de planification, d'approbation et d'exécution des projets.

Observations du Comité

24. Le Comité note que ses recommandations seront prises en compte dans des directives sur la présentation des programmes et projets. Le Comité note également l'amélioration notable du taux d'exécution du programme qui est intervenue en 1998-1999.

Recommandation figurant au paragraphe 60

25. Le PNUCID devrait réexaminer ses besoins en matière d'appui complémentaire de la part d'organisations extérieures spécialisées dans les questions liées à la

drogue, identifier les organismes les mieux placés pour répondre à ses besoins et passer des accords en ce sens avec eux.

Mesures prises par l'Administration

26. La mesure dans laquelle le Programme peut travailler en coopération avec d'autres organismes devrait dépendre de sa capacité à utiliser leurs capacités. Étant donné les contraintes actuelles en matière de personnel et d'autres ressources, le Programme considère qu'il vaut mieux qu'il limite son réseau de coopération aux organismes avec lesquels il peut réellement collaborer. Les compétences et l'appui d'organisations extérieures sont continuellement utilisés lorsque cela est possible. Dans le contexte de la publication de « Drug Nexus in Africa », on a engagé une large collaboration avec des équipes d'experts nationaux, notamment l'École d'études orientales et africaines de l'Université de Londres, ainsi qu'un certain nombre de départements et d'institutions en Afrique. On a eu recours à des compétences similaires lors de la préparation et du lancement de l'étude mondiale sur les marchés de drogues illégales, qui a éventuellement été confiée à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Comme le recommande le Comité, il faudra mettre l'accent sur l'établissement de plans précis de coopération avec les organismes les mieux placés pour répondre aux besoins du Programme.

Observations du Comité

27. Le Comité note que le Programme a établi des plans précis de coopération avec certaines institutions pendant la période 1998-1999 et reconnaît les contraintes auxquelles fait face le Programme en termes de personnel et d'autres ressources. Le Comité compte que le PNUCID continuera, pendant l'exercice 2000-2001, à s'acquitter de la tâche importante qui consiste à identifier les organismes les mieux placés pour répondre à ses besoins et à passer des accords en ce sens avec eux.

Recommandations figurant au paragraphe 66

28. Le Programme devrait :

a) Classer les consultants en fonction d'un nombre plus réduit de disciplines essentielles qui soient utiles au personnel appelé à se servir du fichier;

b) Promouvoir et appuyer l'utilisation du fichier en veillant à ce qu'il soit régulièrement suivi et mis à jour;

c) Entreprendre des analyses périodiques des domaines de spécialisation les plus demandés, afin d'aider à repérer les lacunes et de prendre des mesures pour y remédier avant qu'il soit procédé à d'éventuelles affectations à des projets.

Mesures prises par l'Administration

29. Le Programme souscrit aux recommandations du Comité. On utilisera un nombre limité de catégories ciblées et utiles de consultants. Les candidats sont maintenant triés de façon systématique avant d'être inclus dans le fichier. Afin de rationaliser davantage encore ce fichier, le fichier central a été fusionné avec le fichier des services du personnel tenu par l'Office des Nations Unies à Vienne. Cette évolution s'accompagnera d'une décentralisation qui permettra aux divers bureaux de disposer

de fichiers spécialisés liés au fichier central par l'intermédiaire du réseau interne Intranet. La rationalisation du fichier devrait avoir lieu pendant l'année 2000. Le Chef du Service d'appui aux programmes est chargé de coordonner l'exécution de ces mesures.

Observations du Comité

30. Le Comité note que le PNUCID se propose de développer et de rationaliser davantage le fichier des consultants et prie l'organisation de veiller à ce que ces initiatives soient pleinement exécutées en 2000-2001, comme prévu.

Recommandation figurant au paragraphe 69

31. Le PNUCID devrait donner davantage de transparence à ses évaluations du travail des consultants et, pour ce faire :

a) Adopter un formulaire d'évaluation type pour justifier les appréciations portées sur tous les consultants, précisant dans quelle mesure ils respectent les délais, les budgets et les objectifs;

b) Veiller à ce que les évaluations soient faites systématiquement et dans des délais précis à la fin de l'affectation du consultant.

Mesures prises par l'Administration

32. Le Programme étudiera ces recommandations afin de continuer à améliorer la transparence des évaluations du travail des consultants. La mise en place d'un fichier décentralisé sur l'Intranet, mentionnée précédemment, pourrait être utilisée pour introduire des améliorations importantes, sans avoir recours à des formulaires supplémentaires. Dans le contexte des activités entreprises pour améliorer le fichier, le système Intranet envisagé faciliterait l'intégration à la base centrale de données d'évaluations normalisées plus détaillées du travail des consultants. Le PNUCID estime que ce système améliorera aussi la fréquence et la régularité des évaluations du travail des consultants.

Commentaires du Comité

33. Le Comité note que le Programme se propose de développer et de rationaliser le fichier des consultants. Cependant, il est déçu de constater que peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'évaluation du travail des consultants employés en 1998-1999.

Recommandation figurant au paragraphe 70

34. Le Programme devrait enregistrer les résultats d'évaluations sur le fichier central afin qu'elles soient accessibles au personnel du Programme.

Mesures prises par l'Administration

35. Le Programme prend note de cette recommandation. Comme il est indiqué plus haut, ces informations pourraient être tenues à jour plus facilement par les services organiques concernés sur un fichier décentralisé situé sur l'Intranet. On suivra cette

question et on étudiera la meilleure manière de procéder. Le système Intranet envisagé permettrait un transfert rapide et fiable d'informations provenant des fichiers décentralisés mis à jour par les services organiques vers le fichier central et ouvrirait une voie d'accès facile à l'information pour le personnel du Programme. On compte rationaliser le fichier pendant l'année 2000. Le Chef du Service d'appui aux programmes est chargé de coordonner l'exécution de cette recommandation.

Observations du Comité

36. Le Comité note que cette recommandation ne sera pas pleinement appliquée avant l'exercice biennal 2000-2001.

Recommandation figurant au paragraphe 77

37. Le Programme devrait veiller à ce que, à l'avenir, la Division de vérification interne des comptes et le Contrôleur des Nations Unies soient avisés immédiatement en cas de fraude ou de présomption de fraude.

Mesures prises par l'Administration

38. On a pris note de cette recommandation qui sera appliquée en temps utile. Les cas de fraude et de présomption de fraude ainsi que les passations par pertes et profits de numéraire ou d'avoirs du Programme et les actions de suivi pertinentes ont fait l'objet de rapports en temps opportun. Le Chef du Service d'appui aux projets est chargé de coordonner l'exécution de ces mesures.

Observations du Comité

39. Le Comité se félicite des mesures prises pour améliorer les procédures utilisées pour veiller à ce que les cas de fraude ou de présomption de fraude fassent l'objet de rapports en temps opportun.

Notes

[a] Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5I (A/53/5/Add.9), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes et certification des états financiers

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints, numérotés de I à III, les tableaux 1 à 6 et les notes explicatives concernant le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité du Directeur exécutif. Nous avons pour tâche de formuler une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification des comptes.

Nous avons procédé à cette vérification conformément aux normes communes de vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, nous sommes tenus de préparer et d'exécuter la vérification de manière à être raisonnablement certains que les états financiers sont exempts de toute erreur matérielle. La vérification des comptes comporte l'examen par sondages et, dans la mesure où le Comité des commissaires aux comptes le juge en l'occurrence nécessaire, des pièces justificatives fournies à l'appui des chiffres et des données pertinentes présentés dans les états financiers. La vérification des comptes comporte également un examen des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par le Directeur exécutif, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que notre vérification des comptes constitue une base raisonnable pour la formulation d'une opinion.

Sous réserve des écritures de redressement qui devront éventuellement être passées à réception des états de dépenses vérifiés non encore communiqués et se rapportant aux projets relevant de l'exécution nationale, notre opinion est que ces états financiers rendent bien compte, à tous égards, de la situation financière au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats des opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date suivant les principes comptables du Programme, énoncés dans la note 2 des états financiers, qui ont été appliqués sur une base compatible avec celle de l'exercice précédent.

Nous estimons en outre que les opérations du Programme que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient à tous égards conformes aux règlements financiers et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également rédigé un rapport détaillé sur la vérification des comptes du Programme.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir John **Bourn**

Le Vérificateur général des comptes du Ghana
(*Signé*) Osei **Tutu Prempeh**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Celso D. **Gangan**

Le 30 juin 2000

Certification des états financiers

Le 10 mai 2000

Je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, numérotés de I à III, ainsi que les notes explicatives et les tableaux y relatifs, sont exacts, d'après nos documents officiels et les rapports certifiés reçus d'autres agents d'exécution.

Le Directeur exécutif du Fonds du Programme
des Nations Unies pour le contrôle
international des drogues
(*Signé*) Pino **Arlacchi**

Chapitre IV

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999

État I

Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	Note	*Fonds d'affectation générale*	*Fonds d'affectation spéciale*	**Total**	**Total 1996-1997**
Recettes					
Contributions volontaires (tableau 1)		26 8	92 7	**119 6**	**90 4**
Contributions au titre de la participation aux coûts (tableau 1)		–	11 1	**11 1**	**2 3**
Donations de sources publiques	4	–	1 9	**1 9**	**1 7**
Intérêts créditeurs	5	6 5	2 5	**9 0**	**8 7**
Recettes accessoires	6	145 5	–	**145 5**	**61 1**
Total, recettes		**33 5**	**108 3**	**141 8**	**103 2**
Dépenses					
Budget-programme (tableau 3)		14 4	82 8	**97 3**	**70 0**
Dépenses d'appui aux programmes – agents d'exécution (tableau 4)		422 3	3 6	**4 0**	**2 3**
Budget biennal d'appui (tableau 5)		30 6	5 1	**35 1**	**31 9**
Total, dépenses		**44 9**	**91 6**	**136 5**	**104 3**
Excédent des recettes sur les dépenses		(11 3	16 6	**5 3**	**(1 0**
Autres variations du solde des fonds :					
Économies sur les engagements de l'année précédente		600 4	236 3	**836 7**	**1 2**
Remboursements aux donateurs	2 n)	–	(96 8	**(96 8**	**(240 6**
Ajustements interfonds	7	66 2	(66 2	**–**	**–**
Variations nettes de la provision pour allocations	8	(164 4	846 9	**682 5**	**(854 8**
Virement sur les réserves		–	–	**–**	**(1 9**
Variations nettes des soldes des fonds		(10 8	17 6	**6 7**	**(2 8**
Solde des fonds au 1er janvier 1998		31 6	28 7	**60 4**	**63 3**
Solde des fonds au 31 décembre	9	**20 8**	**46 4**	**67 2**	**60 4**

État II
Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 1999
(En dollars des États-Unis)

	Note	*Fonds d'affectation générale*	*Fonds d'affectation spéciale*	**Total**	**Total 1997**
Actif					
Encaisse et dépôts à terme	10	12 393 667	61 704 955	**74 098 622**	**76 873 521**
Placements	11	19 750 442	–	**19 750 442**	**–**
Comptes débiteurs :					
Contributions volontaires à recevoir (tableau 2)		1 069 828	–	**1 069 828**	**6 189 861**
Intérêts courus		748 624	–	**748 624**	**1 465 648**
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	12	942 651	–	**942 651**	**678 014**
Autres actifs :					
Avances d'exploitation aux agents d'exploitation (tableau 6)		5 077 168	4 352 593	**9 429 761**	**13 047 065**
Total, actif		**39 982 380**	**66 057 548**	**106 039 928**	**98 254 109**
Passif					
Recettes comptabilisées d'avance	13	–	–	**–**	**15 511 180**
Engagements non réglés	14	3 092 906	12 184 917	**15 277 823**	**6 291 948**
Comptes créditeurs :					
Montants dus au Fonds général de l'ONU		735 148	–	**735 148**	**841 103**
Autres comptes créditeurs	15	2 233 064	6 320	**2 239 384**	**2 694 696**
Autre passif :					
Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution (tableau 6)		1 054 630	7 460 901	**8 515 531**	**438 794**
Total, passif		**7 115 748**	**19 652 138**	**26 767 886**	**25 777 721**
Réserves et soldes des fonds					
Réserves					
Réserve d'exploitation	16	12 000 000	–	**12 000 000**	**12 000 000**
		12 000 000	**–**	**12 000 000**	**12 000 000**
Soldes des fonds	9				
Engagements au titre du budget-programme pour les projets en cours		19 018 867	46 405 410	**65 424 277**	**46 730 626**
Solde disponible pour les prochaines activités du programme		1 847 765	–	**1 847 765**	**13 745 762**
		20 866 632	46 405 410	**67 272 042**	**60 476 388**
Total, réserves et soldes des fonds		**32 866 632**	**46 405 410**	**79 272 042**	**72 476 388**
Total, passif, réserves et soldes des fonds		**39 982 380**	**66 057 548**	**106 039 928**	**98 254 109**

État III
Mouvements de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999
(En dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation générale	*Fonds d'affectation spéciale*	**Total**	**Total 1996-1997**
Mouvements de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(11 3	16 (	**5**	**(1 (**
Diminution (augmentation) du montant net des avances consenties à des agents d'exécution à des fins opérationnelles	(2 (	14 3	**11**	**2 1**
Diminution des contributions à recevoir	5 1	–	**5**	**(5 (**
Diminution (augmentation) des autres comptes débiteurs	(264 (	–	**(264**	**(288 3**
			(15 511	
Diminution des recettes comptabilisées d'avance	(350 (	(15 1	**180**	**2 5**
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	1 1	7 8	**8**	**(1 (**
Augmentation (diminution) d'autres comptes créditeurs	391 (	(846 9	**(455**	**1 1**
À déduire : intérêts créditeurs	(6 5	(2 5	**(9**	**(8 7**
Montant net des mouvements de trésorerie provenant des activités opérationnelles (décaissement)	**(14 5**	**20 4**	**5**	**(10 3**
Mouvements de trésorerie provenant des placements				
Augmentation (diminution) des sommes dues au Fonds général de l'ONU	(105 9	–	**(105**	**(1 (**
Diminution (augmentation) des intérêts courus	717 (	–	**717**	**(725 (**
À ajouter : intérêts créditeurs	6 5	2 5	**9**	**8 7**
Montant net des encaissements provenant des placements	**7 1**	**2 5**	**9**	**6 9**
Mouvements de trésorerie provenant d'autres sources				
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	600 4	236 3	**836**	**1 7**
Remboursements aux donateurs	–	(96 8	**(96**	**(240 (**
Ajustements interfonds	66 7	(66 7	**–**	**–**
Diminution (augmentation) des provisions pour allocation	(164 4	846 9	**682**	**(854 8**
Montant net des mouvements de trésorerie provenant d'autres sources (décaissement)	**502 7**	**920 7**	**1**	**173 4**
Augmentation (diminution) nette de l'encaiss des dépôts à terme et des placements	(6 8	23 8	**16**	**(3 7**
Encaisse et dépôts à terme au 1er janvier 1998	39 (	37 8	**76**	**80 (**
Encaisse et dépôts à terme au 31 décembre 1999	**32 1**	**61 7**	**93**	**76 8**

Tableau 1

État des contributions volontaires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	Recettes								
	Fonds d'affectation générale			*Fonds d'affectation spéciale*					
	Contributions			*Encaissements*					
Contribuants	*Acquittées*	*Non acquittées au 31/12/99*	*Total partiel*	*Années précédentes*	*1998-1999*	*Total partiel*	**Total**	*Total des encaissements en 1998-1999*	*Total des contributions annoncées en 1998-1999*
Afrique du Sud	12 518	6 236	18 754	–	–	–	**18 754**	12 518	18 754
Allemagne	1 165 900	–	1 165 900	–	5 823 699	5 823 699	**6 989 599**	6 996 783	4 254 487
Arabie saoudite	100 000	–	100 000	–	–	–	**100 000**	100 000	100 000
Australie	966 450	–	966 450	–	645 900	645 900	**1 612 350**	1 612 350	1 612 350
Autriche	632 402	73 185	705 587	–	473 897	473 897	**1 179 484**	1 106 299	1 179 484
Bangladesh	2 000	–	2 000	–	–	–	**2 000**	3 000	2 000
Barbade	1 000	–	1 000	–	–	–	**1 000**	1 000	1 000
Belgique	569 584	–	569 584	–	–	–	**569 584**	551 355	569 584
Bolivie	–	5 000	5 000	–	–	–	**5 000**	10 000	5 000
Brésil	19 124	–	19 124	–	–	–	**19 124**	33 248	19 124
Brunéi Darussalam	50 000	–	50 000	–	–	–	**50 000**	–	50 000
Canada	337 500	306 122	643 622	–	347 705	347 705	**991 327**	685 205	1 705 613
Chine	76 435	–	76 435	–	–	–	**76 435**	196 435	76 435
Colombie	93 000	–	93 000	–	300 000	300 000	**393 000**	393 000	393 000
Commission européenne	–	–	–	–	4 890 321	4 890 321	**4 890 321**	4 890 321	8 091 656
Danemark	1 052 321	–	1 052 321	3 462 931	1 845 558	5 308 489	**6 360 810**	2 897 879	2 897 879
Égypte	297	–	297	–	–	–	**297**	295	297
Espagne	322 544	–	322 544	–	752 605	752 605	**1 075 149**	1 075 149	1 075 149
États-Unis d'Amérique	1 500 000	–	1 500 000	–	17 632 743	17 632 743	**19 132 743**	20 432 743	29 338 600
Finlande	392 589	–	392 589	–	–	–	**392 589**	392 589	492 589
France	682 463	–	682 463	–	2 045 476	2 045 476	**2 727 939**	2 727 939	2 727 939
Grèce	28 000	5 000	33 000	–	–	–	**33 000**	28 000	33 000
Inde	119 928	–	119 928	–	–	–	**119 928**	179 928	119 928
Indonésie	2 000	–	2 000	–	–	–	**2 000**	2 000	2 000

	Recettes								
	Fonds d'affectation générale			Fonds d'affectation spéciale					
	Contributions			Encaissements					
Contribuants	*Acquittées*	*Non acquittées au 31/12/99*	*Total partiel*	*Années précédentes*	*1998-1999*	*Total partiel*	**Total**	*Total des encaissements en 1998-1999*	*Total des contributions annoncées en 1998-1999*
Irlande	283 130	–	283 130	–	283 130	283 130	**566 260**	566 260	566 260
Islande	10 208	–	10 208	–	–	–	**10 208**	9 898	10 208
Italie	6 191 593	–	6 191 593	8 279 406	11 498 672	19 778 078	**25 969 671**	17 690 265	17 690 265
Japon	5 102 400	–	5 102 400	–	3 518 595	3 518 595	**8 620 995**	12 486 110	7 671 000
Kenya	2 111	–	2 111	–	–	–	**2 111**	2 111	2 111
Koweït	5 000	5 000	10 000	–	–	–	**10 000**	5 000	10 000
Luxembourg	66 078	74 892	140 970	–	1 050 921	1 050 921	**1 191 891**	1 104 501	2 510 405
Malaisie	20 000	20 000	40 000	–	–	–	**40 000**	20 000	40 000
Malte	519	–	519	–	–	–	**519**	519	519
Maroc	6 000	–	6 000	–	–	–	**6 000**	6 000	6 000
Mexique	300 000	–	300 000	100 000	–	100 000	**400 000**	100 000	400 000
Monaco	5 290	–	5 290	–	–	–	**5 290**	5 290	5 290
Nigéria	–	–	–	–	100 000	100 000	**100 000**	100 000	100 000
Norvège	890 797	–	890 797	–	2 972 212	2 972 212	**3 863 009**	3 858 772	3 090 850
Nouvelle-Zélande	96 540	–	96 540	–	–	–	**96 540**	96 540	96 540
Pakistan	2 021	–	2 021	–	–	–	**2 021**	2 021	2 021
Panama	5 280	–	5 280	–	–	–	**5 280**	5 280	5 280
Pays-Bas	1 231 011	–	1 231 011	–	836 173	836 173	**2 067 184**	2 065 821	2 067 184
Pologne	9 437	–	9 437	–	–	–	**9 437**	9 437	9 437
Portugal	39 000	–	39 000	–	–	–	**39 000**	50 000	50 000
République de Corée	173 933	–	173 933	–	–	–	**173 933**	177 933	175 000
République démocratique populaire lao	980	1 000	1 980	–	–	–	**1 980**	2 980	1 980
République tchèque	81 091	–	81 091	–	–	–	**81 091**	71 488	81 091
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	505 348	–	505 348	–	14 248 326	14 248 326	**14 753 674**	15 082 138	15 825 623
Saint-Siège	1 000	–	1 000	–	–	–	**1 000**	1 000	1 000
Singapour	10 000	–	10 000	–	–	–	**10 000**	10 000	10 000

	Recettes								
	Fonds d'affectation générale			Fonds d'affectation spéciale					
	Contributions			Encaissements					
Contribuants	*Acquittées*	*Non acquittées au 31/12/99*	*Total partiel*	*Années précédentes*	*1998-1999*	*Total partiel*	**Total**	*Total des encaissements en 1998-1999*	*Total des contributions annoncées en 1998-1999*
Slovénie	2 204	669	2 873	–	–	–	**2 873**	3 168	2 873
Sri Lanka	5 000	–	5 000	–	–	–	**5 000**	5 000	5 000
Suède	2 149 404	–	2 149 404	3 418 843	7 393 409	10 812 252	**12 961 656**	9 542 813	9 507 981
Suisse	573 276	–	573 276	–	849 179	849 179	**1 422 455**	1 422 455	1 462 168
Thaïlande	20 000	–	20 000	–	–	–	**20 000**	20 000	20 000
Tunisie	4 711	–	4 711	–	–	–	**4 711**	5 855	4 711
Turquie	200 000	250 000	450 000	–	–	–	**450 000**	200 000	450 000
Venezuela	1 023	–	1 023	–	–	–	**1 023**	11 023	1 023
Total, contributions volontaires	**26 120 440**	**747 104**	**26 867 544**	**15 261 180**	**77 508 521**	**92 769 701**	**119 637 245**	**109 067 714**	**116 647 688**
Participation aux coûts									
Bolivie	–	–	–	–	138 750	138 750	**138 750**	138 750	138 750
Brésil	–	–	–	–	9 581 523	9 581 523	**9 581 523**	9 581 523	9 581 523
Colombie	–	–	–	–	539 025	539 025	**539 025**	539 025	539 025
Pérou	–	–	–	–	622 000	622 000	**622 000**	622 000	622 000
ONUSIDA	_	_	_	_	242 000	242 000	**242 000**	242 000	242 000
Total, participation aux coûts	**_**	**_**	**_**	**_**	**11 123 298**	**11 123 298**	**11 123 298**	**11 123 298**	**11 123 298**

Tableau 2
Fonds d'affectation générale : état des contributions à recevoir au 31 décembre 1999
(En dollars des États-Unis)

Contribuants	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 1998 a)*	*Recettes : contributions acquittées pour l'exercice 1998-1999 et ajustements de contributions antérieures b)*	*Montant total des contributions acquittées en 1998-1999 c)*	*Contributions acquittées antérieurement pour l'exercice 1998-1999 d)*	*Pertes/(gains) au change e)*	*Contributions restant dues au 31 décembre 1999 (a+b+c+d+e)*
Afrique du Sud	–	18 754	12 518	–	–	6 236
Allemagne	–	1 165 900	1 173 084	–	(7	–
Arabie saoudite	–	100 000	100 000	–	–	–
Argentine	300 000	–	–	–	–	300 000
Australie	–	966 450	966 450	–	–	–
Autriche	–	705 587	632 402	–	–	73 185
Bangladesh	1 000	2 000	3 000	–	–	–
Barbade	–	1 000	1 000	–	–	–
Belgique	–	569 584	551 355	–	18	–
Bolivie	10 000	5 000	10 000	–	–	5 000
Brésil	14 124	19 124	33 248	–	–	–
Brunéi Darussalam	–	50 000	–	50 000	–	–
Canada	–	643 622	337 500	–	–	306 122
Chine	120 000	76 435	196 435	–	–	–
Colombie	–	93 000	93 000	–	–	–
Danemark	–	1 052 321	1 052 321	–	–	–
Égypte	–	297	295	–	2	–
Espagne	–	322 544	322 544	–	–	–
États-Unis d'Amérique	1 300 000	1 500 000	2 800 000	–	–	–
Finlande	–	392 589	392 589	–	–	–
France	–	682 463	682 463	–	–	–
Grèce	–	33 000	28 000	–	–	5 000
Inde	60 000	119 928	179 928	–	–	–
Indonésie	–	2 000	2 000	–	–	–
Irlande	–	283 130	283 130	–	–	–
Islande	–	10 208	9 898	–	310	–
Italie	–	6 191 593	6 191 593	–	–	–
Japon	4 000 000	5 102 400	8 967 515	–	134	–
Kenya	–	2 111	2 111	–	–	–
Koweït	5 000	10 000	5 000	–	–	10 000
Liban	5 000	–	–	–	–	5 000
Luxembourg	–	140 970	53 580	–	12	74 892

Contribuants	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 1998 a)*	*Recettes : contributions acquittées pour l'exercice 1998-1999 et ajustements de contributions antérieures b)*	*Montant total des contributions acquittées en 1998-1999 c)*	*Contributions acquittées antérieurement pour l'exercice 1998-1999 d)*	*Pertes/(gains) au change e)*	*Contributions restant dues au 31 décembre 1999 (a+b+c+d+e)*
Madagascar	2 600	–	–	–	–	2 600
Malaisie	–	40 000	20 000	–	–	20 000
Malte	–	519	519	–	–	–
Maroc	–	6 000	6 000	–	–	–
Mexique	–	300 000	100 000	200 000	–	–
Monaco	–	5 290	5 290	–	–	–
Norvège	–	890 797	886 560	–	4	–
Nouvelle-Zélande	–	96 540	96 540	–	–	–
Pakistan	–	2 021	2 021	–	–	–
Panama	–	5 280	5 280	–	–	–
Pays-Bas	–	1 231 011	1 229 648	–	1	–
Pérou	10 000	–	–	–	–	10 000
Pologne	–	9 437	9 437	–	–	–
Portugal	11 000	39 000	50 000	–	–	–
République de Corée	4 000	173 933	177 933	–	–	–
République démocratique populaire lao	2 000	1 980	2 980	–	–	1 000
République tchèque	–	81 091	71 488	–	9	–
Roumanie	286	–	–	–	162	124
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	333 333	505 348	833 812	–	4	–
Saint-Siège	–	1 000	1 000	–	–	–
Singapour	–	10 000	10 000	–	–	–
Slovénie	601	2 873	3 168	–	(363)	669
Sri Lanka	–	5 000	5 000	–	–	–
Suède	–	2 149 404	2 149 404	–	–	–
Suisse	–	573 276	573 276	–	–	–
Thaïlande	–	20 000	20 000	–	–	–
Tunisie	917	4 711	5 855	–	(227)	–
Turquie	–	450 000	200 000	–	–	250 000
Venezuela	10 000	1 023	11 023	–	–	–
Total	**6 189 861**	**26 867 544**	**31 559 193**	**250 000**	**178**	**1 069 828**

Tableau 3

État du budget-programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation générale			*Fonds d'affectation spéciale*			*Total*		
Activité	*Budget 1998-1999*	*Dépenses 1998-1999*	*Solde*	*Budget 1998-1999*	*Dépenses 1998-1999*	*Solde*	*Budget 1998-1999*	*Dépenses 1998-1999*	*Solde*
Par région									
Global	3 520 000	4 236 152	(716 152)	18 480 000	9 717 753	8 762 247	22 000 000	13 953 905	8 046 095
Afrique au sud du Sahara	1 538 200	1 513 189	25 011	7 794 800	2 850 084	4 944 716	9 333 000	4 363 273	4 969 727
Afrique du Nord et Moyen-Orient	547 800	757 039	(209 239)	2 875 600	1 402 611	1 472 989	3 423 400	2 159 650	1 263 750
Europe centrale et orientale	2 213 500	1 095 712	1 117 788	8 271 500	5 753 242	2 518 258	10 485 000	6 848 954	3 636 046
Asie occidentale et centrale	5 353 500	1 230 303	4 123 197	11 994 400	16 104 882	(4 110 482)	17 347 900	17 335 185	12 715
Asie du Sud	682 200	562 580	119 620	2 951 100	1 466 425	1 484 675	3 633 300	2 029 005	1 604 295
Asie de l'Est et Pacifique	4 744 800	1 566 853	3 177 947	10 784 800	13 618 554	(2 833 754)	15 529 600	15 185 407	344 193
Amérique latine et Caraïbes	–	3 459 798	(3 459 798)	33 247 800	31 965 395	1 282 405	33 247 800	35 425 193	(2 177 393)
Total	**18 600 000**	**14 421 626**	**4 178 374**	**96 400 000**	**82 878 946**	**13 521 054**	**115 000 000**	**97 300 572**	**17 699 428**
Par secteur									
Appui aux politiques, législation et promotion	4 503 500	3 274 243	1 229 257	17 152 300	7 841 572	9 310 728	21 655 800	11 115 815	10 539 985
Prévention et réduction de l'abus des drogues	4 485 400	3 306 567	1 178 833	25 178 500	21 061 825	4 116 675	29 663 900	24 368 392	5 295 508
Élimination des cultures illicites	6 340 100	4 137 391	2 202 709	19 719 600	29 912 291	(10 192 691)	26 059 700	34 049 682	(7 989 982)
Élimination du trafic des drogues	3 271 000	3 703 425	(432 425)	34 349 600	24 063 258	10 286 342	37 620 600	27 766 683	9 853 917
Total	**18 600 000**	**14 421 626**	**4 178 374**	**96 400 000**	**82 878 946**	**13 521 054**	**115 000 000**	**97 300 572**	**17 699 428**
Par modalités d'exécution									
PNUCID	8 750 300	8 429 402	320 898	33 040 700	21 174 109	11 866 591	41 791 000	29 603 511	12 187 489
Agents d'exécution	7 924 200	4 684 293	3 239 907	40 090 900	43 871 998	(3 781 098)	48 015 100	48 556 291	(541 191)
Exécution nationale	1 925 500	1 307 931	617 569	23 268 400	17 832 839	5 435 561	25 193 900	19 140 770	6 053 130
Total	**18 600 000**	**14 421 626**	**4 178 374**	**96 400 000**	**82 878 946**	**13 521 054**	**115 000 000**	**97 300 572**	**17 699 428**

Activité	*Fonds d'affectation générale*			*Fonds d'affectation spéciale*			*Total*		
	Budget 1998-1999	*Dépenses 1998-1999*	*Solde*	*Budget 1998-1999*	*Dépenses 1998-1999*	*Solde*	*Budget 1998-1999*	*Dépenses 1998-1999*	*Solde*
Par site									
Au Siège	5 288 000	5 649 705	(361 705)	18 406 100	14 187 187	4 218 913	23 694 100	19 836 892	3 857 208
Dans les pays	13 312 000	8 771 921	4 540 079	77 993 900	68 691 759	9 302 141	91 305 900	77 463 680	13 842 220
Total	**18 600 000**	**14 421 626**	**4 178 374**	**96 400 000**	**82 878 946**	**13 521 054**	**115 000 000**	**97 300 572**	**17 699 428**

Tableau 4

Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes par les agents d'exécution et sources des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au titre des programmes			*Appui au programme*									
				Agents d'exécution				*PNUCID*				***Total***	
	À des fins non déterminées	*À des fins déterminées*	**Total**	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*%*	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*%*	*Montant*	*%*
A. Exécution par le PNUCID													
PNUCID	**8 429 402**	**21 174 109**	**29 603 511**	**22 605**	**73 690**	**96 295**	**0,3**	**857 391**	**2 550 275**	**3 407 666**	**11,5**	**3 503 961**	**11,8**
B. Par les agents d'exécution													
Entités relevant des Nations Unies													
CESAP	37 490	89 312	**126 802**	4 874	11 611	**16 485**	13,0	–	–	**–**	–	16 485	13,0
CICP	–	(21 979)	**(21 979)**	–	(2 198)	**(2 198)**	10,0	–	(659)	**(659)**	3,0	(2 857)	13,0
DAES	–	24 991	**24 991**	–	2 749	**2 749**	11,0	–	–	**–**	–	2 749	11,0
ILANUD	143 600	–	**143 600**	17 200	–	**17 200**	12,0	1 400	–	**1 400**	1,0	18 600	13,0
ONUSIDA	–	94 600	**94 600**	–	12 300	**12 300**	13,0	–	–	**–**	–	12 300	13,0
UNICRI	24 918	67 208	**92 126**	2 492	6 721	**9 213**	10,0	747	2 014	**2 761**	3,0	11 974	13,0
UNOPS	3 124 754	28 946 806	**32 071 560**	234 357	2 171 012	**2 405 369**	7,5	153 340	1 423 957	**1 577 297**	4,9	3 982 666	12,4
Institutions spécialisées des Nations Unies													
FAO	4 251	3 464 816	**3 469 067**	550	448 825	**449 375**	13,0	–	–	**–**	–	449 375	13,0
OIT	694 351	367 109	**1 061 460**	90 266	47 724	**137 990**	13,0	–	–	**–**	–	137 990	13,0
OMI	–	81 739	**81 739**	–	10 626	**10 626**	13,0	–	–	**–**	–	10 626	13,0
OMS	22 105	620 510	**642 615**	2 874	80 665	**83 539**	13,0	–	–	**–**	–	83 539	13,0
ONUDI	363 516	2 664 947	**3 028 463**	16 359	119 920	**136 279**	4,5	30 469	208 080	**238 549**	7,0	374 828	11,5
UIT	14 000	–	**14 000**	–	–	**–**	–	1 800	–	**1 800**	12,9	1 800	12,9
UNESCO	51 931	251 490	**303 421**	6 751	32 694	**39 445**	13,0	–	–	**–**	–	39 445	13,0
UNICEF	–	656 215	**656 215**	–	19 686	**19 686**	3,0	–	33 047	**33 047**	5,0	52 733	8,0
Organisations inter-gouvernementales													
CCLEC	7 279	312 324	**319 603**	–	–	**–**	–	946	40 602	**41 548**	13,0	41 548	13,0

	Dépenses au titre des programmes			*Appui au programme*									
				Agents d'exécution				*PNUCID*				***Total***	
	À des fins non déterminées	*À des fins déterminées*	**Total**	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*%*	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*%*	*Montant*	*%*
CE-PG	–	151 878	**151 878**	–	10 632	**10 632**	7,0	–	9 112	**9 112**	6,0	19 744	13,0
ECSWPR	–	208 292	**208 292**	–	27 079	**27 079**	13,0	–	–	**–**	–	27 079	13,0
Interpol	–	186 306	**186 306**	–	6 521	**6 521**	3,5	–	7 452	**7 452**	4,0	13 973	7,5
OEA	793	44 249	**45 042**	40	2 212	**2 252**	5,0	64	3 539	**3 603**	8,0	5 855	13,0
OUA	–	277 619	**277 619**	–	11 104	**11 104**	4,0	–	24 985	**24 985**	9,0	36 089	13,0
OMD	341	614 286	**614 627**	–	–	**–**	–	44	79 857	**79 901**	13,0	79 901	13,0
Organisations non gouvernementales													
ACFR	10 677	568 075	**578 752**	534	28 403	**28 937**	5,0	854	45 446	**46 300**	8,0	75 237	13,0
CAMH	–	688 581	**688 581**	–	89 516	**89 516**	13,0	–	–	**–**	–	89 516	13,0
CCSA	46	528 310	**528 356**	5	52 762	**52 767**	10,0	1	15 898	**15 899**	3,0	68 666	13,0
CIJ	–	67 961	**67 961**	–	2 039	**2 039**	3,0	–	6 796	**6 796**	10,0	8 835	13,0
Consortium	–	28 856	**28 856**	–	1 443	**1 443**	5,0	–	2 308	**2 308**	8,0	3 751	13,0
IFND	–	179 164	**179 164**	–	17 916	**17 916**	10,0	–	5 375	**5 375**	3,0	23 291	13,0
NCA	151 608	999 455	**1 151 063**	9 854	64 966	**74 820**	6,5	9 855	64 964	**74 819**	6,5	149 639	13,0
RFHL	14 088	148 355	**162 443**	704	7 418	**8 122**	5,0	1 127	11 869	**12 996**	8,0	21 118	13,0
UWI	18 545	1 369 732	**1 388 277**	1 484	109 578	**111 062**	8,0	927	68 487	**69 414**	5,0	180 476	13,0
World Concern	–	142 011	**142 011**	–	8 520	**8 520**	6,0	–	9 941	**9 941**	7,0	18 461	13,0
WSB	–	48 780	**48 780**	–	3 902	**3 902**	8,0	–	2 439	**2 439**	5,0	6 341	13,0
Total, B	**4 684 293**	**43 871 998**	**48 556 291**	**388 344**	**3 406 346**	**3 794 690**	**7,8**	**201 574**	**2 065 509**	**2 267 083**	**4,7**	**6 061 773**	**12,5**
				C. Exécution nationale									
Gouvernement	1 307 931	17 039 603	**18 347 534**	11 423	152 439	**163 862**	0,9	29 117	382 176	**411 293**	2,2	575 155	3,1
Organisations non gouvernementales													
SESI	–	793 236	**793 236**	–	–	**–**	–	–	103 121	**103 121**	13,0	103 121	13,0
Total, C	**1 307 931**	**17 832 839**	**19 140 770**	**11 423**	**152 439**	**163 862**	**0,9**	**29 117**	**485 297**	**514 414**	**2,7**	**678 276**	**3,5**
Total, A, B et C	**14 421 626**	**82 878 946**	**97 300 572**	**422 372**	**3 632 475**	**4 054 847**	**4,2**	**1 088 082**	**5 101 081**	**6 189 163**	**6,4**	**10 244 010**	**10,5**

Tableau 5
État du budget biennal d'appui pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999
(En dollars des États-Unis)

Poste	*Dépenses 1996-1997*	*Budget 1998-1999*	*Dépenses de l'exercice 1998-1999*			*Solde inutilisé au 31 décembre 1999*
			Paiements	*Engagements non réglés*	**Total**	
Par ligne de crédit						
Appui aux programmes						
Niveau national	15 452 104	19 005 400	18 729 260	471 779	**19 201 039**	(195 63
Siège	8 471 070	6 633 400	6 659 759	206 248	**6 866 007**	(232 60
Total partiel	**23 923 174**	**25 638 800**	**25 389 019**	**678 027**	**26 067 046**	**(428 24**
Gestion et administration	8 025 818	9 204 700	8 583 149	512 523	**9 095 672**	(109 02
Total	**31 948 992**	**34 843 500**	**33 972 168**	**1 190 550**	**35 162 718**	**(319 21**
Par site						
Niveau national	15 452 104	19 005 400	18 729 260	471 779	**19 201 039**	(195 63
Siège	16 496 888	15 838 100	15 242 908	718 771	**15 961 679**	(123 57
Total	**31 948 992**	**34 843 500**	**33 972 168**	**1 190 550**	**35 162 718**	**(319 21**
Par objet de dépenses						
Dépenses de personnel	24 468 601	25 370 200	25 039 477	619 975	**25 659 452**	(289 25
Voyages	1 328 222	1 793 600	1 632 169	38 008	**1 670 177**	123 42
Services contractuels	57 676	245 600	209 327	45 228	**254 555**	(8 95
Frais généraux de fonctionnement	3 683 489	4 319 700	4 051 396	114 533	**4 165 929**	153 77
Achats	738 329	1 364 400	1 598 407	76 050	**1 674 457**	(310 05
Bourses, subventions, divers	1 672 675	1 750 000	1 441 392	296 756	**1 738 148**	11 85
Total	**31 948 992**	**34 843 500**	**33 972 168**	**1 190 550**	**35 162 718**	**(319 21**
Par source de fonds						
Fonds d'affectation spéciale [tableau 4 et note 2 1)]	3 685 810	4 709 000	5 101 081	–	**5 101 081**	(392 08
Fonds d'affectation générale	28 263 182	30 134 500	28 871 087	1 190 550	**30 061 637**	72 86
Total	**31 948 992**	**34 843 500**	**33 972 168**	**1 190 550**	**35 162 718**	**(319 21**

Tableau 6

État au 31 décembre 1999 des avances d'exploitation des agents d'exécution

(En dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	*Avances d'exploitation au 1er janvier 1998 (a)*	*Avances (b)*	*Recettes accessoires (c)*	*Paiements (d)*	*Fonds d'exploitation des agents d'exécution au 31 décembre 1999 (a+b+c-d)*	*Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution au 31 décembre 1999 (a+b+c-d)*
Entités relevant des Nations Unies						
CESAP	64 1	109 900	–	(221 3	–	(47 3
CICP	88 4	–	–	(58 9	29 513	–
DAES	64 5	–	2 252	(29 4	37 393	–
FNUAP	8 4	–	–	–	8 433	–
ILANUD	120 8	39 966	–	(160 8	–	–
ONUSIDA	106 9	–	–	(106 9	–	–
PNUD/National	4 9	16 884 100	–	(18 5	3 321 108	–
PNUD/Divers	(15 1	10 339 815	–	(13 0	–	(2 7
PNUD/WA	3 3	11 135 035	–	(9 6	4 810 996	–
UNICEF	271 9	66 300	–	(675 8	–	(337 6
UNICRI	–	–	–	(62 3	–	(62 3
UNOPS	563 4	21 922 184	16 988	(25 5	–	(3 0
VNU	162 2	–	–	–	162 200	–
Institutions spécialisées des Nations Unies						
FAO	855 4	1 209 000	–	(3 9	–	(1 9
OIT	131 8	862 600	11 676	(1 2	–	(199 1
OMI	–	127 000	–	(92 3	34 635	–
OMS	149 7	488 100	–	(560 3	77 438	–
UIT	–	14 000	–	(14 0	–	–
UNESCO	72 6	247 000	–	(327 2	–	(7 6
ONUDI	(403 5	4 062 000	83 928	(3 7	–	(50 7
Organisations intergouvernementales						
CCLECC	7 7	396 400	–	(315 0	89 045	–
CE	113 6	89 100	3 623	(162 5	43 838	–
ECSWPR	48 9	213 750	–	(237 1	25 493	–

Agents d'exécution	*Avances d'exploitation au 1er janvier 1998 (a)*	*Avances (b)*	*Recettes accessoires (c)*	*Paiements (d)*	*Fonds d'exploitation des agents d'exécution au 31 décembre 1999 (a+b+c-d)*	*Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution au 31 décembre 1999 (a+b+c-d)*
OEA	51 5	(4 206)	–	(47 2	–	–
OIPC/Interpol	–	408 350	–	(192 8	215 523	–
OMD	67 1	663 800	–	(622 0	108 937	–
OUA	97 9	269 200	–	(288 7	78 377	–
Organisations non gouvernementales						
ACFR	35 5	571 250	–	(607 6	–	(843)
CAMH	532 6	290 350	11 583	(776 6	57 861	–
CCSA	172 5	405 690	2 587	(581 1	–	(327)
CECAFEC	(20 0	20 000	–	–	–	–
CIJ	–	67 600	–	(67 6	–	(71)
ONG/CONS	–	67 800	–	(30 2	37 501	–
GILEAD	175 0	–	–	–	175 080	–
IFND	163 9	119 812	–	(197 0	86 643	–
NCA	41 2	1 117 700	–	(1 2	–	(66 8
RFHL	35 0	133 850	2 128	(164 5	6 460	–
SAPS	11 3	12 300	–	(2 2	21 469	–
SESI	532 6	233 400	–	(810 8	–	(44 7
UWI	–	1 474 900	–	(1 4	–	(24 4
WC	–	133 250	–	(150 5	–	(17 2
WSB	–	54 350	150	(52 6	1 818	–
Total	**12 6**	**74 245 646**	**134 915**	**(86 0**	**9 429 761**	**(8 5**

Annexe

Notes relatives aux états financiers

Note 1. Objectifs du PNUCID

Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) s'efforce d'aider la communauté internationale à mener une action cohérente et efficace contre l'abus des drogues et le trafic des stupéfiants. Il appuie l'élaboration de normes internationales, harmonise les activités des organismes du système des Nations Unies, facilite l'échange d'informations, le dialogue et la coopération entre les gouvernements aux échelons sous-régional, régional et mondial et apporte un appui technique et une assistance aux gouvernements pour les inciter à adopter une approche équilibrée, c'est-à-dire en luttant tout à la fois sur le front de l'offre et de la demande illicites de stupéfiants.

Note 2. Principes comptables

Les grands principes comptables du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sont exposés ci-après :

a) Règles et procédures

Les comptes du Fonds sont tenus conformément aux règlements financiers et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux normes comptables du système des Nations Unies (voir document A/48/530), que l'Assemblée générale a entérinées dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, et par les versions révisées de ladite résolution.

b) Normes comptables

Les comptes sont établis selon la méthode du coût historique, le coût de tout bien acquis étant toutefois passé en charge l'année de l'achat.

L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

c) Passif éventuel

La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 % du traitement de base net pour tous les agents rémunérés par le Fonds (note 15). Outre ces dispositions spéciales, il est jugé prudent de prévoir au titre de la réserve d'exploitation des coûts estimatifs pour faire face aux dépenses imprévues correspondant aux indemnités de cessation de service éventuellement payables à tous les membres du personnel rémunérés par le Fonds (note 16).

d) Engagements non réglés

Les engagements non réglés sont des dépenses correspondant à des engagements fermes mais dont les montants n'ont pas été payés durant l'exercice financier. Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coo-

pération technique demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent.

e) Contributions à des fins déterminées

Les contributions à des fins déterminées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont reçues. Pour les contributions reçues à l'avance, les recettes sont comptabilisées pour des exercices à venir, car le caractère exceptionnel de leur volume et de leur nature risquerait de fausser les résultats des activités opérationnelles et les soldes des fonds.

f) Contributions à des fins non déterminées

Les contributions à des fins générales sont comptabilisées sur la base d'engagements écrits. Les contributions annoncées sont comptabilisées lorsque le donateur potentiel s'engage par écrit à verser une contribution monétaire à une date ou à des dates spécifiées. Les contributions annoncées non acquittées sont annulées à la réception d'une demande écrite d'annulation. De plus, celles qui datent de plus de cinq ans sont annulées lorsqu'une confirmation écrite n'a pas fait suite aux lettres de rappel.

g) Recettes accessoires

Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, les gains nets au change et le produit des ventes de biens excédentaires sont comptabilisées comme recettes accessoires.

h) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont calculés sur la base des intérêts perçus et accumulés, produits par des dépôts à vue et à terme effectués durant l'exercice financier. Les intérêts produits par des dépôts à vue ou à terme et des placements effectués durant l'exercice financier mais qui ne seront effectivement crédités qu'au cours d'exercices à venir sont comptabilisés comme sommes à recevoir.

i) Fonds d'affectation générale et spéciale

Les fonds d'affectation générale sont alimentés par des recettes qui n'ont pas été affectées à des fins déterminées. Ils servent à financer le budget approuvé du siège et des opérations hors siège, ainsi que les projets qui ne sont pas financés par des fonds d'affectation spéciale. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par des recettes affectées à des projets spécifiques ou à des activités couvrant un champ géographique ou thématique plus étendu.

j) Encaisses et dépôts à terme

Les fonds déposés sur des comptes bancaires productifs d'intérêts, les dépôts à vue ou à terme qui sont disponibles immédiatement ou qui seront crédités dans les 12 mois qui suivent la fin de la période sont comptabilisés dans la note 10 séparément des dépôts à terme placés pour une période de 12 mois. Tous les dépôts à terme sont placés conformément aux règles et directives de l'Organisation des Nations Unies en matière de placements.

k) Placements

Conformément aux politiques et directives régissant les placements des Nations Unies, les excédents temporaires sont investis dans des valeurs, comme les obligations et émissions fiduciaires de premier ordre, compte tenu des besoins de trésorerie et des offres d'investissement reçues au moment où est effectué le placement. La note 11 donne des précisions sur ces placements.

l) Conversion des monnaies

Les états financiers du Fonds sont libellés en dollars des États-Unis, monnaie qui convient le mieux à ses opérations. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies pratiqué à la date de l'opération. La conversion de postes du bilan comptabilisés en d'autres monnaies est également régie par les normes comptables du système des Nations Unies. Pour les postes monétaires (encaisses, éléments d'actif et de passif, et tout autre solde à recevoir ou à régler par montants fixes ou à déterminer) ainsi que pour les postes non monétaires à juste valeur comptable, dans des comptes ouverts en d'autres monnaies, la conversion en dollars des États-Unis se fait au taux de change de l'ONU applicable à la date des états financiers. Les postes non monétaires comptabilisés sur la base du coût d'origine dans d'autres monnaies sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de l'opération. Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte « pertes ou gains au change » est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur.

m) Dépenses d'appui aux programmes

Conformément à la pratique suivie par les Nations Unies et avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, son organe directeur, le PNUCID applique un taux d'appui aux programmes pouvant atteindre 13 % affectés à l'exécution des programmes ou projets. Si les programmes/projets sont exécutés en collaboration avec un autre organisme, ce dernier et le PNUCID se partagent les sommes versées au titre de l'appui aux programmes, le montant total ne devant pas dépasser 13 %. Lorsqu'il s'agit d'exécution nationale, le taux d'appui aux programmes est de 5 % maximum. Les dépenses d'appui aux programmes engagées durant l'exercice biennal pour des agents d'exécution en vertu de cet arrangement sont imputées, dans les états financiers, sur le poste des dépenses effectuées au titre des programmes car elles constituent une sortie de fonds pour le PNUCID. Le montant des dépenses d'appui aux programmes qui, en vertu de cet arrangement, est conservé par le PNUCID, n'est pas imputé sur les dépenses effectuées au titre des programmes, étant donné qu'il a été engagé dans le cadre du budget biennal d'appui. Des explications complètes sont fournies au tableau 4 des états financiers sur les montants reportés, classés par source de financement. Toutefois, les montants non utilisés concernant les activités de programmes financées sur des recettes à des fins déterminées sont comptabilisés dans le cadre du budget d'appui, puisqu'ils proviennent des coûts imputés aux frais d'appui, qui s'élèvent à 5 101 081 dollars pour l'exercice 1998-1999 (contre 3 685 810 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997).

n) Remboursements aux donateurs

Conformément aux conditions stipulées dans les accords de financement, les donateurs sont remboursés des montants non utilisés au titre de certains projets dont l'exécution a été menée à bien.

Note 3. Dépenses engagées au titre du budget ordinaire

Sur l'état I, le montant total des dépenses, qui s'élève à 136 518 137 dollars pour l'exercice 1998-1999, ne comprend pas les sommes ci-après prélevées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (en dollars des États-Unis) :

	1998-1999	*1996-1997*
Dépenses de personnel	11 959 951	13 593 692
Voyages	1 045 175	955 185
Services contractuels	817 330	491 288
Frais généraux de fonctionnement	261 853	204 767
Achats	254 048	176 306
Bourses, dons, autres	86 009	–
Total	**14 424 366**	**15 421 238**

Note 4. Donations de sources publiques

Le montant des donations de sources publiques (exprimé en dollars des États-Unis) en 1998-1999 s'est élevé à :

	1998-1999	*1996-1997*
Centre de prévention de l'abus des drogues (Japon)	731 287	1 000 000
Société japonaise de pharmacopée	34 040	228 170
Fonds des Nations Unies pour un partenariat international	150 000	–
Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	–	189 805
Aga Khan Development Network	50 000	30 500
Commanditaires de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (Brésil)	–	102 177
Commanditaires de la première Campagne nationale de prévention contre l'abus des drogues (Brésil)	18 495	201 922
Bureau du Coordonnateur pour l'assistance humanitaire à l'Afghanistan	70 000	–
Social Service Industry (Brésil)	859 402	–
Total	**1 913 224**	**1 777 043**

Note 5. Intérêts créditeurs

En 1998-1999, le montant total des intérêts acquis s'est élevé à 9 071 982 dollars (contre 8 714 617 dollars pour la période 1996-1997). Les sommes provenant des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation générale ne font pas l'objet de placements distincts. Jusqu'en 1995, le montant total des intérêts produits par les placements était réparti entre les deux catégories de fonds en fonction de leur solde moyen respectif. Toutefois, le montant des intérêts répartis sur les fonds d'affectation spéciale doit être affecté plus expressément sur des fonds comprenant le solde des fonds. D'autre part, les accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale ne prévoient pas tous l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation systématique. Depuis 1996, cependant, lorsque les arrangements de financement d'un donateur prévoient spécifiquement l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation à un compte spécial, ceux-ci ont été crédités sur le fonds d'affectation spéciale concerné durant sa période d'utilisation et sur le solde à régler à la fin de 1999. C'est ainsi qu'en 1998-1999 le montant des intérêts créditeurs de 2 505 735 dollars est affecté à des fonds d'affectation spéciale à la demande expresse du donateur. Le solde des intérêts acquis en 1998-1999 s'élevant à 6 566 247 dollars est reversé au fonds d'affectation générale.

Note 6. Recettes accessoires

En 1998-1999, le montant total des recettes accessoires (en dollars des États-Unis) s'est élevé à :

	1998-1999	*1996-1997*
Remboursements émanant de compagnies aériennes	43 811	–
Produit de la vente de :		
Trousses d'identification des drogues	93 121	53 112
Matériel	–	8 000
Maillots	924	–
World drugs reports	496	–
Remboursements afférents à l'installation de systèmes de bases de données nationaux	3 000	–
Tombola de la Journée des Nations Unies	3 400	–
Produit de la Journée de prévention de l'abus de drogues	837	–
Total	**145 589**	**61 112**

Note 7. Ajustements interfonds

Les ajustements interfonds (en dollars des États-Unis) comprennent entre autres :

	Fonds d'affectation générale	*Fonds d'affectation spéciale*
Fonds d'affectation spéciale réaffectés par le donateur à des fonds d'affectation générale	66 286	(66 286)

Note 8. Provision pour allocations

La provision constituée à partir des soldes non utilisés pour l'exercice 1998-1999 a été réduite de 682 500 dollars, ce qui ramène cette provision de 854 800 dollars à 172 300 dollars; cette somme correspond au montant des soldes non utilisés à la fin de 1999, comme il est indiqué au titre des comptes créditeurs (note 15). Les dépenses totales effectuées en 1998-1999 au titre de ces allocations n'ont pas encore été spécifiées par les agents d'exécution et une provision est donc maintenue dans les comptes.

Note 9. Solde des fonds

Les soldes des fonds représentent les ressources du Programme qui n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 1999. L'évolution nette de ces soldes durant l'exercice biennal 1998-1999 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-après (en dollars des États-Unis) :

	Fonds d'affectation générale	*Fonds d'affectation spéciale*	**Total**
Soldes des fonds au 1er janvier 1998, engagés au titre du budget-programme de l'exercice 1998-1999[a]	17 9	28 785 726	**46 730 626**
Solde au 1er janvier 1998, disponible pour de futures activités	13 7	–	**13 745 762**
Total des soldes des fonds au 1er janvier 1998	**31 (**	**28 785 726**	**60 476 388**
Évolution nette en 1998-1999 (état I)	(10 8	17 619 684	**6 795 654**
Total des soldes des fonds au 31 décembre 1999	**20 8**	**46 405 410**	**67 272 042**
Engagements au titre de projets	19 (	46 405 410	**65 424 277**
Solde au 31 décembre 1999, disponible pour de futures activités de programme	1 8	–	**1 847 765**

[a] Budget d'appui initial conformément au document E/CN.7/1997/14.

Note 10. Encaisse et dépôts à terme

Les disponibilités (en dollars des États-Unis) s'établissaient comme suit :

	Au 31 décembre 1999	*Au 31 décembre 1997*
Comptes d'avances temporaires	–	88 703
Dépôts en devises convertibles	–	117 560
Dépôts sur comptes bancaires rémunérés venant à échéance dans les 12 mois	64 098 622	76 663 818
Dépôts sur comptes bancaires rémunérés venant à échéance dans les 12 à 24 mois	10 000 000	–
Dépôts en devises non convertibles	–	3 440
Total	**74 098 622**	**76 873 521**

Note 11. Placements

	Au 31 décembre 1999	*Au 31 décembre 1997*
Obligations à prime de rendement élevée venant à échéance dans les 12 mois, évaluées au prix d'achat	19 750 442	–

La valeur nominale de ces obligations à l'échéance serait 20 560 000 dollars. Les intérêts d'un montant de 173 219 dollars accumulés jusqu'au 31 décembre 1999 ont été comptabilisés comme recettes de l'exercice 1998-1999.

Note 12. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

	Au 31 décembre 1999	*Au 31 décembre 1997*
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	354 458	271 841
Avances sur frais de voyages	90 622	91 292
Avances sur salaires	94 500	141 236
Autres sommes à recevoir et frais comptabilisés d'avance	403 071	173 645
Total	**942 651**	**678 014**

Note 13. Recettes comptabilisées d'avance

Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions reçues pour des exercices à venir et se présentent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	Au 31 décembre 1999	*Au 31 décembre 1997*
Brunéi Darussalam	–	50 000
Danemark	–	3 462 931
Italie	–	8 279 406
Mexique	–	300 000
Suède	–	3 418 843
Total	**–**	**15 511 180**

Conformément à la politique comptable énoncée dans la note 2 e), étant donné le volume et le caractère exceptionnels des contributions reçues à l'avance, la comptabilisation de recettes d'un montant de 15 511 180 dollars a été différée de l'exercice 1996-1997 à l'exercice 1998-1999, afin de ne pas fausser les résultats des activités opérationnelles et les soldes des fonds. Pour l'exercice 1998-1999, compte tenu de l'achèvement de nombreux projets financés par ces contributions reçues à l'avance et de l'augmentation du taux d'exécution du programme, le solde restant de ces recettes n'est pas considéré comme suffisamment important pour différer encore sa comptabilisation jusqu'à l'exercice 2000-2001. En conséquence, les soldes non utilisés des recettes reçues à l'avance et les recettes non utilisées de l'exercice 1998-1999 sont reflétés dans les balances des fonds au 31 décembre 1999, qui enregistrent une augmentation nette de 6 795 654 dollars, comme l'indique l'état I.

Note 14. Engagements non réglés

Les engagements non réglés se répartissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

	Au 31 décembre 1999	*Au 31 décembre 1997*
Budget-programme	14 087 273	5 236 874
Budget biennal d'appui	1 190 550	1 055 074
Total	**15 277 823**	**6 291 948**

Note 15. Autres comptes créditeurs

Les autres comptes créditeurs s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

	Au 31 décembre 1999	*Au 31 décembre 1997*
Primes de rapatriement comptabilisées d'avance [note 2 c)]	505 274	368 065
Provisions pour allocations (note 8)	172 300	854 800
Rémunération des experts et autres dépenses des bureaux extérieurs	1 293 031	1 416 436
Rémunérations comptabilisées d'avance au titre de l'appendice D	26 846	–
Dépôts non affectés	63 807	–
Divers	178 126	55 395
Total	**2 239 384**	**2 694 696**

Note 16. Réserve d'exploitation

Jusqu'en 1995, une réserve d'exploitation de 15 % du montant des dépenses annuelles (ajustée en fonction des dépenses d'appui aux programmes) a été conservée à hauteur de 9 486 700 dollars (affectations générales : 3 446 200 dollars et affectations spéciales : 6 040 500 dollars) au 31 décembre 1995. Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, cet arrangement a été revu en 1996, et en considération des nouveaux besoins de réserve, la Commission des stupéfiants, organe directeur du Programme, a approuvé, en remplacement, la création d'une réserve globale d'un montant de 12 millions de dollars (11 500 000 dollars provenant du solde des fonds d'affectation générale et 500 000 dollars provenant de la réserve pour l'appui aux programmes). Le montant de la réserve d'exploitation a été maintenu à 12 millions de dollars pendant l'exercice 1998-1999 et aucun mouvement de cette réserve n'a été enregistré.

La réserve d'exploitation devrait permettre de faire face aux imprévus ci-après (en dollars des États-Unis) :

	Siège	*Hors Siège*	**Total**
Coûts de cessation de services selon les règles comptables relatives aux imprévus [note 2 c)]	5	3 800 000	**9** 3
Moins : Indemnités de rapatriement déjà prévues (note 15)	(505	–	**(505** 2
Total partiel	4	3 800 000	**8** 7
Déficits imprévus, irrégularité des flux de trésorerie, coûts non prévus et autres imprévus			**3** 2
Total			**12** 0

Note 17. Stocks durables

Conformément aux principes comptables énoncés à la note 2 b), le matériel durable détenu par le Programme n'est pas comptabilisé comme élément d'actif dans l'état de l'actif et du passif. D'après l'état des stocks, les coûts d'achat des articles au 31 décembre 1999 se répartissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

	1999	*1997*
Siège	2 820 153	3 175 684
Bureaux extérieurs	1 548 714	1 205 716
Total	**4 368 867**	**4 381 400**

Note 18. Déclaration concernant la participation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Programme est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir des prestations telles que pensions de retraite, capital-décès, pension d'invalidité et prestations connexes. La Caisse commune des pensions est un régime de retraite à cotisation déterminée. Les obligations financières de l'Organisation envers la Caisse consistent en une contribution statutaire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle s'ajoute le paiement de sa part de tout déficit actuariel pouvant devenir exigible en application de l'article 36 du Règlement de la Caisse.

00-52980 (F) 261000 301000